

Sur le procédé

RMUR K

Famille de produit/Procédé : Mur en blocs en béton

Titulaire(s) : Société ALKERN

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 16 - Produits et Procédés spéciaux pour la maçonnerie

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V2	Cette version, examinée par le GS n° 16 le 03 septembre 2025, annule et remplace l'Avis Technique n° 16/20-782_V1. Cette version ne présente pas de modifications par rapport à la version précédente.	AKKAOUI Abdessamad	ESTEVE Stéphane

Descripteur :

Procédé de réalisation de murs en maçonnerie chaînée ou non armée composés de blocs en béton de granulats courants dont l'alvéole centrale peut être remplie ou non d'une mousse minérale. Les blocs sont rectifiés, montés à joints minces d'un mortier de joints minces. Le procédé comporte une gamme de blocs courants et de blocs accessoires.

- Les murs pourront être composés avec uniquement des blocs à alvéole centrale remplie. Dans ce cas, il s'agit du procédé de mur « R1 K ».
- Les murs pourront aussi être composés avec uniquement la première et/ou la dernière rangée de blocs, au contact du plancher, à alvéole centrale remplie, les autres blocs du mur étant des blocs à l'alvéole centrale vide. Dans ce cas, il s'agit du procédé de mur « R+Mur K ».

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	4
1.1.	Domaine d'emploi accepté	4
1.1.1.	Zone géographique	4
1.1.2.	Ouvrages visés	4
1.2.	Appréciation.....	4
1.2.1.	Aptitude à l'emploi du procédé.....	4
1.2.2.	Durabilité.....	6
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé.....	6
2.	Dossier Technique	7
2.1.	Mode de commercialisation	7
2.1.1.	Coordonnées	7
2.1.2.	Mise sur le marché	7
2.1.3.	Identification des produits	7
2.2.	Description	7
2.2.1.	Principe	7
2.2.2.	Caractéristiques des composants.....	8
2.3.	Dispositions de conception	9
2.3.1.	Résistance sous charges verticales	9
2.3.2.	Résistance sous charges latérales.....	9
2.3.3.	Contreventement des maçonneries chaînées.....	10
2.3.4.	Contreventement des maçonneries non armées.....	10
2.3.5.	Données essentielles aux vérifications.....	11
2.3.6.	Utilisation en zones sismiques	11
2.3.7.	Prescriptions spécifiques au montage à joints minces	11
2.4.	Dispositions de mise en œuvre.....	12
2.4.1.	Principe général de pose	12
2.4.2.	Réalisation des points singuliers	13
2.4.3.	Etanchéité à l'air du bâtiment	14
2.4.4.	Condensation dans les parois.....	14
2.4.5.	Murs de soubassements/ enterrés	14
2.4.6.	Mode de fixation d'objets lourds	14
2.4.7.	Protection collective.....	15
2.4.8.	Réservations et saignées.....	15
2.4.9.	Revêtements intérieurs et extérieurs.....	15
2.4.10.	Dispositions parasismiques	15
2.5.	Maintien en service du procédé	15
2.6.	Traitement en fin de vie.....	15
2.7.	Assistance technique	16
2.8.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication	16
2.8.1.	Blocs	16
2.8.2.	Mousse de ciment AIRIUM A (Lafarge)	17
2.8.3.	Mortier de joints minces	17
2.9.	Mention des justificatifs	18
2.9.1.	Résultats expérimentaux	18
2.9.2.	Données environnementales	19
2.9.3.	Références chantiers	19

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Le procédé « RMUR K » s'emploie en France européenne.

1.1.2. Ouvrages visés

Le procédé « RMUR K » est destiné à la réalisation de murs porteurs ou non porteurs pour tous les types de constructions courantes tels que maisons individuelles, bâtiments d'habitation collective, bureaux, établissements sanitaires et scolaires, et plus généralement tous types de bâtiments à usage commercial, industriel ou agricole, y compris les ERP.

Le procédé peut être utilisé pour la réalisation de murs de soubassement et de murs enterrés.

L'utilisation du procédé pour la réalisation de bâtiments d'habitation des trois premières familles est visée.

Les limitations du domaine d'emploi résultent de l'application des règles de conception et de calcul données dans le Dossier Technique et du respect du domaine d'emploi des Procès-Verbaux de résistance au feu rappelés dans le présent document.

Le procédé peut être utilisé pour la réalisation d'ouvrages en maçonnerie chaînée (confinée au sens de la NF-EN-1996-1-1) nécessitant des prescriptions parasismiques au sens de l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié (Zones 1 à 4 uniquement). Les maçonneries non armées ne sont pas visées pour la réalisation d'ouvrages nécessitant des prescriptions parasismiques au sens de ce même arrêté.

Les conditions d'exposition acceptées sont celles prévues :

- Pour les murs isolés par l'intérieur, à des murs de type IIa, IIb ou IV définis au chapitre 3 de la partie 3 de la norme NF DTU 20.1 ;
- Pour les murs isolés par l'extérieur, celles définies par référence à l'Avis Technique du système d'isolation et au NF DTU 20.1 en assimilant le mur « RMUR K » à une maçonnerie traditionnelle de blocs de béton.

1.2. Appréciation

1.2.1. Aptitude à l'emploi du procédé

1.2.1.1. Stabilité

La stabilité des bâtiments est normalement assurée moyennant l'application des règles de conception, de calcul et de mise en œuvre habituelles des maçonneries de blocs creux en béton de granulats courants et légers. L'utilisation du mortier de joints minces n'entraîne pas de modification sensible dans le comportement mécanique de la maçonnerie.

1.2.1.2. Sécurité en cas d'incendie

1.2.1.2.1. Résistance au feu

Le procédé permet de satisfaire à la réglementation incendie pour le domaine d'emploi visé, dans la limite du domaine de validité des Procès-Verbaux de classement des différentes configurations visées.

La liste des Procès-Verbaux de résistance au feu disponibles ainsi que les configurations testées sont présentées en Annexe du Dossier Technique, dans un tableau indiquant pour chaque configuration, la charge, la hauteur d'essai et le classement.

Il est rappelé que la charge de calcul en situation d'incendie ne peut dépasser celle calculée à froid.

Les Procès-Verbaux doivent préciser quel chargement est visé et dans quelles conditions.

1.2.1.2.2. Réaction au feu

Compte tenu de la nature des matériaux constitutifs des maçonneries en blocs du procédé « RMUR K », celles-ci ne posent pas de problème particulier de réaction au feu dans le domaine d'emploi accepté (classement conventionnel en réaction au feu A1 pour les blocs et classement par essai pour la mousse minérale).

1.2.1.3. Prévention des accidents lors de la mise en œuvre

Le procédé ne présente pas de risque particulier de ce point de vue.

Moyennant les précautions indiquées dans le Dossier Technique, la stabilité des murs en cours de construction, notamment vis-à-vis des sollicitations dues au vent, est convenablement assurée.

Les poids des différents blocs de la gamme sont comme suit :

Nom	Masse (Kg)
KOSMO R1 B40 H20 - ELIPSI K B40 H20 - ELITHERM B40 H20	19
KOSMO R1 B60 H20 - ELIPSI K B60 H20 - ELITHERM B60 H20	20
KOSMO R1 B40 H25 - ELIPSI K B40 H25 - ELITHERM B40 H25	23,5
KOSMO R1 B60 H25 - ELIPSI K B60 H25 - ELITHERM B60 H25	24,5

Ces poids sont inférieurs à la charge maximale sous conditions de manutention établie par la norme NF X35-109 à 25 kg.

1.2.1.4. Pose en zones sismiques

L'utilisation du procédé en zone sismique est visée dans le présent document. Le procédé peut être utilisé pour la réalisation d'ouvrages nécessitant des dispositions parasismiques au sens de l'arrêté du 22 octobre 2010 modifié, à condition de respecter les prescriptions détaillées dans le paragraphe 2.3.6.

1.2.1.5. Isolation thermique

Le procédé peut permettre de satisfaire aux exigences réglementaires, étant entendu que les déperditions thermiques ne dépendent pas du seul procédé et qu'une vérification par le calcul, conduite conformément aux « règles Th-Bât », doit être faite dans chaque cas à partir des indications données ci-après.

La résistance thermique de la paroi maçonnée du procédé « RMUR K » ainsi que la conductivité thermique de la mousse minérale AIRIUM A sont définies comme suit :

Dénomination	Résistance thermique (m².K/W)
ELITHERM B40	0,50
ELIPSI K / KOSMO R1 B40	1,00
ELITHERM B60	0,48
ELIPSI K / KOSMO R1 B60	1,00

Note : les valeurs de la résistance thermique ci-avant couvrent les cas de joints verticaux secs ou remplis.

Matériaux	Conductivité thermique λ_{utile} (W/(m.K))
Mousse minérale AIRIUM A	0,044

Les résistances thermiques des blocs sont définies par les certificats NF Th.

Elles ont été définies par les Consultations technologiques du CERIB n° 013363, n° 013683 et n° 013288.

La conductivité thermique de la mousse minérale AIRIUM A a été déterminée dans l'Evaluation Technique Préalable de Matériau (ETPM) AIRIUM. Cette valeur fait l'objet d'un contrôle externe tel que décrit dans le Dossier Technique.

Il est à rappeler que ces valeurs ne valent que :

- Pour les blocs du procédé « RMUR K » bénéficiant d'un certificat tel que décrit dans le Dossier Technique.
- Pour un montage avec les mortiers de joints minces définis dans le Dossier Technique.
- Sous réserve d'autocontrôles réguliers de la masse volumique sèche du matériau constitutif.

Des calculs de déperditions linéiques de jonctions (exemple jonction de façade en mur « RMUR K » isolée par l'intérieur et de plancher) ont été réalisés, les résultats sont résumés en Annexe du Dossier Technique.

Pour les configurations de ponts thermiques non présentées dans les rapports cités dans le Dossier Technique, se reporter aux valeurs des règles « Th-Bât ».

1.2.1.6. Isolation acoustique

Les essais acoustiques réalisés ont permis d'apprécier l'isolement acoustique contre les bruits aériens. Les résultats obtenus sont détaillés dans le tableau 2 de l'Annexe du Dossier Technique.

L'indice d'affaiblissement acoustique des parois mixtes (blocs avec mousse minérale et blocs à alvéole centrale vide) est à calculer à partir des indices d'affaiblissement acoustique respectifs des parois composées de blocs ELITHERM et des parois composées de blocs ELIPSI K selon la formule indiquée dans le Dossier Technique.

La réglementation portant sur la performance finale de l'ouvrage, la satisfaction à cette dernière, vis-à-vis des bruits aériens provenant de l'espace extérieur, peut être estimée par application de la norme NF EN ISO 12354-3 à partir des performances intrinsèques des produits mesurées en laboratoire.

1.2.1.7. Comportement hygrothermique

Des études ont été menées sous différents climats extérieurs (plaine et montagne) en faisant varier le type et l'épaisseur de l'isolant placé du côté intérieur. Aucun point sensible susceptible de poser des problèmes de durabilité ou de développement fongique n'a été identifié (cf. les rapports CT n° 014575 et n° 014576 du CERIB).

1.2.1.8. Etanchéité des murs à l'eau

L'étanchéité à l'eau des murs de façade est convenablement assurée, moyennant le respect des conditions d'exposition définies à l'article 3.4 de la partie 3 du NF DTU 20.1.

1.2.1.9. Risque de condensation superficielle

Du fait du mode d'isolation répartie qui caractérise ce mur, et des possibilités de correction efficace des ponts thermiques qu'il permet, les risques de condensation superficielle apparaissent limités.

D'autre part, le procédé « RMUR K » répond au chapitre 6 du NF DTU 20.1 P3 portant sur l'isolation des parois.

1.2.1.10. Confort d'été

Pour la détermination de la classe d'inertie thermique des logements, qui constitue un facteur important du confort d'été, les murs extérieurs de ce procédé appartiennent à la catégorie des parois à isolation répartie de type béton de granulats courants et légers. La détermination de la classe d'inertie est à effectuer conformément aux règles « Th-Bât ».

1.2.1.11. Qualité de l'air intérieur

Les émissions polluantes volatils de « RMUR K » sont classées A+ selon le décret n°2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction.

1.2.1.12. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.13. Fabrication et mise en œuvre

La fabrication et la mise en œuvre des blocs du procédé « RMUR K » ne diffèrent pas dans leurs principes de celles, classiques, des blocs en béton de granulats courants. La fabrication nécessite néanmoins un soin particulier pour assurer la précision dimensionnelle des produits, assurée par rectification en usine des blocs.

La mise en œuvre des blocs en élévation nécessite une attention particulière pour la pose du premier rang, la réalisation correcte de la géométrie des murs, le rattrapage éventuel de niveau tous les six rangs et la mise en œuvre des éléments spéciaux destinés à la réalisation des points singuliers.

Le titulaire de cet Avis Technique est tenu d'apporter son assistance technique aux concepteurs des bâtiments qu'il est prévu de réaliser selon ce procédé ainsi qu'aux entreprises, notamment au démarrage des chantiers.

1.2.1.14. Données environnementales

Il existe des Déclarations Environnementales (DE) vérifiées par tierce partie indépendante pour les blocs KOSMO R1 / ELIPSI K et ELITHERM mentionnées au paragraphe 2.9.2 du Dossier Technique.

Il est rappelé que ces DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

1.2.2. Durabilité

Les matériaux constitutifs du mur ne posent pas de problème de durabilité intrinsèque. La durabilité des parements intérieurs en plaques de plâtre peut être estimée similaire à celle des parements identiques appliqués sur supports traditionnels.

Sous réserve d'un strict respect d'un délai minimal de livraison des blocs défini dans le tableau paragraphe 2.8.1.1 ci-après en fonction du site de production et de la classe de résistance des blocs, la durabilité des maçonneries en procédé « RMUR K » est estimée équivalente à celle des maçonneries traditionnelles en blocs de même nature.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Le groupe attire l'attention sur les dispositions constructives nécessaires pour les maçonneries chaînées et non armées hors exigences sismiques. Les dispositions constructives des maçonneries chaînées correspondent à celles de l'Eurocode 6. Les dispositions constructives des maçonneries non armées correspondent à celles prévues par le NF DTU 20.1 (section béton, section armatures...).

Il est également rappelé que les maçonneries non armées ne sont pas utilisables pour les bâtiments nécessitant des dispositions parasismiques.

L'Avis porte uniquement sur le procédé tel qu'il est décrit dans le Dossier Technique joint, dans les conditions fixées aux paragraphes §2.3, §2.4, §2.5 et §2.9.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

2.1.1. Coordonnées

Titulaire : Société ALKERN
 Rue André Bigotte
 ZI Parc de la Motte au Bois
 FR - 62440 HARNES
 Tél. : 03 62 12 11 46

2.1.2. Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n°305/2011, les éléments de maçonnerie en béton de granulats font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 771-3. Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

De même, en application du Règlement (UE) n°305/2011, le mortier fait l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 998-2. Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

2.1.3. Identification des produits

Les blocs sont identifiables par :

- Le nom de l'usine productrice ALKERN ;
- La classe de résistance ;
- La date de fabrication ;
- La référence et/ou le code article des blocs.

Le mortier de pose est identifiable par l'appellation « ALKERCOL » ainsi que par l'indication du site de production et de la date de fabrication.

2.2. Description

2.2.1. Principe

Le procédé est un système de maçonnerie de blocs en béton de granulats courants rectifiés, dont l'alvéole centrale peut être ou non remplie d'une mousse minérale.

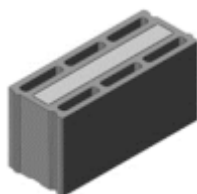
Les blocs sont assemblés par des joints horizontaux minces obtenus avec un mortier à joint mince.

Les blocs concernés sont :

- Bloc avec mousse minérale dans l'alvéole centrale : KOSMO R1 / ELIPSI K
- Bloc avec alvéole centrale vide : ELITHERM

Il s'agit des mêmes blocs, la seule différence repose sur l'alvéole centrale remplie ou vide.

Ci-après les figures des blocs standards :



Bloc KOSMO R1 / Bloc ELIPSI K



Bloc ELITHERM

Les blocs avec mousse minérale dans l'âme centrale (encore appelée âme isolante) peuvent être utilisés sur l'ensemble de la paroi ou partiellement, c'est-à-dire associés avec les blocs avec alvéole centrale vide. Les schémas de principes des différentes configurations visées sont donnés en Figure 1.

- Les murs pourront être composés avec uniquement des blocs à alvéole centrale remplie (KOSMO R1) (voir Figure 1-A). Dans ce cas, nous parlons d'un mur « R1 K ».
- Les murs pourront aussi être composés avec uniquement la première et/ou la dernière rangée de blocs à alvéole centrale remplie. Dans ces derniers cas, les blocs à alvéole centrale remplie s'appellent ELIPSI K, les autres blocs du mur étant les blocs à alvéole centrale vide ELITHERM. Dans ce cas, nous parlons d'un mur « R+Mur K » (voir Figure 1-B, C et D).

Ce Dossier Technique couvre uniquement l'association des blocs cités ci-dessus, toutes autres associations ne sont pas traitées. Les joints verticaux à emboîtement permettent un assemblage totalement à sec. Ces joints peuvent être également collés notamment pour l'application du procédé en zones sismiques.

Les points singuliers, comme les coffrages des rives de plancher, sont traités soit par des produits en béton de granulats courants traditionnels soit par d'autres procédés sous Avis Technique en cours de validité.

2.2.2. Caractéristiques des composants

Tous les produits (KOSMO R1, ELIPSI K, ELITHERM) ont les mêmes profils de bloc. Ils se différencient par leur alvéole centrale remplie ou non (Figure 2).

2.2.2.1. Bloc standard

Le bloc standard d'hauteur 198 ou 248 mm est constitué d'un bloc creux à 7 alvéoles de granulats courants dont l'alvéole centrale peut être remplie ou non. Ce bloc appartient au groupe 3 au sens de la norme NF EN 1996-1-1.

La description du procédé et les plans cotés des produits se trouvent dans le cahier graphique en Annexe de ce Dossier Technique.

Les faces verticales d'abouts des blocs comportent des emboîtements latéraux verticaux.

Le bloc standard est disponible en 2 hauteurs afin de faciliter le calepinage des murs.

Tous les blocs (KOSMO R1, ELIPSI K, ELITHERM) sont conformes aux exigences des normes NF EN 771-3+A1 et son complément national. Ils sont tous titulaires de la marque NF 025A « Blocs en béton de granulats courants et légers » en catégorie de tolérances dimensionnelles D4.

2.2.2.2. Blocs accessoires

2.2.2.2.1. Bloc tableau

Le bloc tableau est destiné à la réalisation des tableaux de baie avec positionnement de la menuiserie au nu intérieur du mur.

2.2.2.2.2. Bloc demi

Le bloc demi permet de faciliter l'harpage des produits.

2.2.2.2.3. Bloc de chaînage vertical

Le bloc poteau dispose d'un évidement oblong de dimensions permettant la réalisation d'un chaînage vertical de section de diamètre supérieur ou égal à 15 cm, conformément aux exigences de la réglementation sismique (chaînages verticaux d'angle, en façade, et de part et d'autre des ouvertures en zones sismiques).

2.2.2.2.4. Bloc de chaînage horizontal

Le profil en U traditionnel de l'industrie du bloc béton et conforme au NF DTU 20.1 permet la réalisation de chaînages horizontaux et la confection des linteaux. Il est disponible également dans un format permettant la réalisation d'un chaînage horizontal de section de diamètre supérieur ou égal à 15 cm, conformément aux exigences de la réglementation sismique.

2.2.2.2.5. Planelles

Les planelles sont des éléments servant de coffrage de rive de plancher.

Les planelles isolées de la gamme « ISOPLANEL et RUP THERM » (notamment « ISOPLANEL MAX », « ISOPLANEL », « ISOPLANEL I », « RUP THERM » et « ISOPLANEL S », « ISOPLANEL SI ») sous Avis Technique en cours de validité et marque QB 07 « Murs en maçonnerie et éléments connexes » peuvent être utilisées respectivement en zones non sismiques et

sismiques. Elles permettent de limiter les ponts thermiques et ainsi d'assurer une meilleure performance thermique à la construction.

Des planelles de différentes hauteurs sont disponibles afin de s'adapter aux différentes épaisseurs de plancher.

Des planelles traditionnelles peuvent également être utilisées.

2.2.2.3. Mortiers de montage

Pose collée (montage à joints horizontaux minces) : le mortier de joints minces « ALKERCOL » utilisé pour l'exécution des joints dispose du marquage CE relatif à la norme NF EN 998-2 et de la marque QB 11-04 « Mortiers de montage à joint mince pour petits éléments de maçonnerie », compatible avec les supports en blocs de béton de granulats courants AB1 et AB2 (classes d'absorption par capillarité des faces de pose).

2.2.2.4. Applicateurs Colles

Deux accessoires applicateurs colles permettent d'étaler régulièrement le mortier de joints minces afin de réaliser les joints horizontaux et les joints verticaux en zones sismiques :

Pompe applicatrice Alkerspeed (Figure 3 et Figure 4),

Rouleau applicateur (Figure 5).

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Résistance sous charges verticales

À l'état-limite ultime, la valeur de calcul de la charge verticale appliquée par mètre de longueur de mur N_{Ed} (Obtenu suivant les normes NF EN 1990 et 1991) doit être inférieure ou égale à la valeur de calcul de la résistance aux charges verticales, N_{Rd} , exprimée en MN/m et donnée par l'expression suivante :

$$N_{Rd} = \frac{\phi \cdot t \cdot f_k}{\gamma_M}$$

Avec :

- t : épaisseur de la maçonnerie, en mètres ;
- f_k : résistance caractéristique en compression de la maçonnerie, exprimée en MPa ;
- γ_M : coefficient partiel de sécurité sur la résistance de la maçonnerie ;
- ϕ : coefficient de réduction pour tenir compte de l'élancement du mur, l'excentricité des charges verticales appliquées et l'effet de fluage.

Les valeurs de ϕ peuvent être calculées de deux façons :

1 - Méthode standard : Calcul suivant NF EN 1996-1-1, § 6.1 ;

2 - Méthode simplifiée.

Si on respecte les prescriptions des règles NF EN 1996-3, § 4.2 et les hypothèses ci-dessous :

- Elancement des murs < 20 ;
- Portée du plancher ≤ 6 m ;
- Hauteur libre d'un étage ≤ 3 m.

On peut utiliser les valeurs de ϕ ci-dessous (calculées suivant la méthode simplifiée NF EN 1996-3, §4.2.2.3) :

Epaisseur du mur	t (m)	0,20
Murs intermédiaires	ϕ centré	0,60
Murs servant d'appui en rive aux planchers	ϕ excentré	0,55
Murs de niveau le plus élevé	ϕ excentré	0,40

Pour les murs de bâtiments soumis à exigences réglementaires en matière de résistance au feu, la charge verticale N_{Ed} pondérée par le coefficient de réduction η_f doit être inférieure ou égale à la valeur de la charge maximale indiquée dans le Procès-Verbal de classement. On prendra par défaut $\eta_f = 0,7$. En outre, la hauteur maximale du mur est limitée à la valeur indiquée dans ce Procès-Verbal.

2.3.2. Résistance sous charges latérales

Pour le calcul des murs soumis à des pressions hors plan, les résistances caractéristiques en flexion sont données dans l'Annexe Nationale AN.3 de la norme NF EN 1996-3 :

- $f_{xk1} = 0,20$ N/mm² (résistance en flexion parallèle aux lits de pose) ;
- $f_{xk2} = 0,30$ N/mm² (résistance en flexion perpendiculaire aux lits de pose).

Les valeurs ci-dessus peuvent être prises sous réserve de l'utilisation du mortier décrit dans le Dossier Technique et préparé conformément à ce dernier.

2.3.3. Contreventement des maçonneries chaînées

Voir le cahier du CSTB N°3719 « Note d'information : Contreventement par murs en maçonnerie de petits éléments ».

La justification de l'aptitude du mur à assurer sa fonction de contreventement passe par les deux vérifications suivantes :

1-Le non-écrasement de la zone comprimée de la maçonnerie en pied de mur. Cette vérification de non-écrasement s'écrit :

$$\frac{2 \cdot \frac{V_{Ed}}{N_{Ed}} \cdot \frac{h}{l} + l}{l_c \cdot (l - \frac{l_c}{3})} \cdot N_{Ed} \cdot l \leq \frac{\Phi \cdot t \cdot f_k}{\gamma_M}$$

Avec :

- V_{Ed} : force horizontale appliquée au mur, exprimée en MN ;
- N_{Ed} : force verticale appliquée au mur, exprimée en MN/m
- l et h : respectivement longueur et hauteur du mur, exprimées en mètres ;
- l_c : longueur comprimée du mur (cf. § 6.2 de l'EN 1996-1-1), exprimée en mètres, et donnée dans le tableau ci-après en fonction de la longueur du mur et du rapport $V_{Ed}/(l \cdot N_{Ed})$:

		Longueur du mur (m)					
		1,50	2,00	2,50	3,00	4,00	5,00
$V_{Ed}/(l \cdot N_{Ed})$	0	1,50	2,00	2,50	3,00	4,00	5,00
	0,2	1,00	1,57	2,23	2,95	4,00	5,00
	0,4	0,67	0,96	1,34	1,81	3,03	4,43
	0,6	0,58	0,78	1,01	1,29	2,07	3,17
	0,8	0,53	0,69	0,87	1,07	1,59	2,33

Pour des valeurs du rapport $V_{Ed}/(l \cdot N_{Ed})$ comprises entre deux lignes du tableau ci-dessus ou pour des longueurs du mur comprises entre deux colonnes du tableau ci-dessus, il est possible de procéder à une interpolation linéaire pour en déduire la valeur l_c à utiliser.

2-L'absence de rupture prématurée par cisaillement à l'interface éléments de maçonnerie/joint horizontal, à vérifier en utilisant le modèle de cisaillement décrit au § 6.2 de l'EN 1996-1-1. La valeur de calcul de la force de cisaillement appliquée V_{Ed} doit être inférieure ou égale à la valeur de la résistance au cisaillement du mur, V_{rd} , exprimée en MN et donnée par l'expression suivante :

$$V_{rd} = \frac{t \cdot l \cdot f_{vk}}{\gamma_M} + \sum A_c \cdot \frac{f_{cvk}}{\gamma_C}$$

Avec :

- f_{vk} est la résistance caractéristique en cisaillement de la maçonnerie, exprimée en MPa ;
- l est la longueur de l'ouvrage de maçonnerie entre chaînages ;
- $\sum A_c$ est la somme des sections de béton des chaînages ;
- f_{cvk} est la résistance caractéristique au cisaillement du béton ;
- γ_C est le coefficient partiel de sécurité relatif au béton.

La résistance caractéristique au cisaillement de la maçonnerie, f_{vk} , est prise égale à l'une des deux expressions suivantes :

- pose à joints verticaux secs :

$$f_{vk} = 0,5 f_{vk0} + 0,4 \cdot \frac{N_{Ed}}{t} \leq 0,045 \cdot f_b$$

- pose à joints verticaux remplis ou collés sur au moins 40 % de l'épaisseur de la maçonnerie :

$$f_{vk} = f_{vk0} + 0,4 \cdot \frac{N_{Ed}}{t} \leq 0,065 \cdot f_b$$

Avec :

- f_{vk0} : Résistance initiale au cisaillement, en MPa (Voir tableau du § 2.3.5).
- f_b : Résistance moyenne en compression normalisée des éléments, en MPa (Voir tableau du § 2.3.5).

Dans le cas de murs montés à joints verticaux secs, le décalage des blocs d'une rangée sur l'autre doit être proche de la demi-longueur de ces derniers. De plus, la longueur minimale du panneau de contreventement doit être égale à $h \cdot \frac{l_b}{2 \cdot h_b}$, h étant la hauteur du mur, et l_b et h_b étant respectivement la longueur et la hauteur de l'élément de maçonnerie.

Les données essentielles nécessaires aux vérifications ci-avant sont récapitulées dans le tableau du § 2.3.5.

2.3.4. Contreventement des maçonneries non armées

Voir le cahier du CSTB N°3719 « Note d'information : Contreventement par murs en maçonnerie de petits éléments », §1.3.2.1.

Le non-écrasement de la zone comprimée en pied de mur s'écrit :

$$\frac{2 \cdot V_{Ed} \cdot h + N_{Ed} \cdot l}{l_c \cdot t \cdot (l - \frac{l_c}{3})} \leq \frac{f_k}{\gamma_M}$$

Avec :

- V_{Ed} = force horizontale appliquée en tête du mur ;
- N_{Ed} = force verticale appliquée à mi-longueur du mur ;
- l, h, t = longueur, hauteur et épaisseur du mur ;
- l_c = longueur comprimée du mur telle que :

$$l_c = \frac{3}{2}l - 3 \frac{h V_{Ed}}{N_{Ed}}$$

Les données essentielles aux vérifications ci-avant sont récapitulées dans le tableau du § 2.3.5.

2.3.5. Données essentielles aux vérifications

		Bloc B40	Bloc B60
Résistance moyenne en compression normalisée des éléments	f_b	5,4 MPa pour les hauteurs de 198 mm 5,9 MPa pour les hauteurs de 248 mm	8,1 MPa pour les hauteurs de 198 mm 8,9 MPa pour les hauteurs de 248 mm
Résistance caractéristique en compression de la maçonnerie	f_k	3,1 MPa	5,1 MPa
Résistance initiale au cisaillement	f_{vk0}	0,30 MPa (Selon tableau 3.4 de la NF EN 1996-1-1)	
Résistance caractéristique en cisaillement du béton	f_{cvk}	0,45 MPa (béton C25/30)	
Coefficient partiel de sécurité sur la résistance de la maçonnerie	γ_M	2,5	
Coefficient partiel de sécurité sur la résistance du béton	γ_C	1,5 pour actions durables ou transitoires et 1,3 pour actions sismiques	
Module d'élasticité de la maçonnerie	E	3100 MPa	5100 MPa

2.3.6. Utilisation en zones sismiques

Le procédé peut être utilisé pour la réalisation d'ouvrages nécessitant des dispositions parasismiques. Dans ce cas, tous les joints verticaux doivent être collés à l'aide du mortier « ALKERCOL ».

En zones sismiques, pour la réalisation des chaînages horizontaux et verticaux, il convient de respecter les dispositions décrites au paragraphe 2.4.2 du présent document.

Les vérifications au contreventement sont à mener selon le modèle donné au § 2.3.3 et § 2.3.4 ci-avant, en considérant :

- Un coefficient de comportement q de 2,5 (valeur maximale) ;
- Un coefficient partiel de sécurité sur la résistance de la maçonnerie égal à $2/3 \cdot \gamma_M$, sans être inférieur à 1,5 ;
- Un coefficient partiel de sécurité sur la résistance de l'acier γ_s égal à 1.

Les joints verticaux doivent être collés.

Seuls les blocs accessoires présentant un chaînage pouvant englober un cercle de 15 cm de diamètre peuvent être utilisées. Conformément à la norme NF EN 1998-1, § 9.5.4, en zone sismique la section transversale des armatures longitudinales des chaînages ne doit pas être inférieure à 300 mm² ni représenter moins de 1 % de la section transversale du chaînage.

Il convient de placer les chaînages verticaux si nécessaire à l'intérieur du mur pour que l'espacement entre les chaînages ne dépasse pas 5 m (conformément à la norme NF EN 1998-1).

2.3.6.1. Maison individuelle

Joints verticaux collés ou laissés secs :

Dans le cas de petits bâtiments de type R+1+comble de formes régulières définis dans le guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8-zones 3-4, une justification sans nécessité de vérification par calcul est également possible en application de ce guide. Les bâtiments doivent être au maximum de type R + 1 + comble, de forme simple tant en plan qu'en élévation, et contreventés par des murs répartis sur le pourtour des planchers. Pour ces petits bâtiments, la longueur totale minimale des panneaux dans chaque direction et leur répartition doivent respecter les prescriptions du guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8-zones 3-4.

L'utilisation du procédé « RMUR K » pour la réalisation de panneaux de contreventement est admise en zones 1, 2, 3 et 4 moyennant le respect :

- des dispositions constructives données dans ce guide, notamment en ce qui concerne la réalisation des chaînages horizontaux et verticaux ;
- de la longueur totale minimale des panneaux dans chaque direction, et de leur répartition dans le plan selon les prescriptions de ce guide.

2.3.7. Prescriptions spécifiques au montage à joints minces

Du fait de la nécessité de disposer d'un nombre entier de rangées sur chaque hauteur d'ouvrage (mur, allège, ...), et du fait de l'impossibilité de jouer sur l'épaisseur des joints aux fins de rattrapage, un calepinage préalable en hauteur des ouvrages est indispensable.

2.4. Dispositions de mise en œuvre

La mise en œuvre des blocs en élévation nécessite une attention particulière pour la pose du premier rang, la réalisation correcte de la géométrie des murs, le rattrapage éventuel de niveau tous les six rangs et la mise en œuvre des éléments spéciaux destinés à la réalisation des points singuliers.

2.4.1. Principe général de pose

Il est rappelé que l'application du mortier de joints minces, exclusivement celui indiqué au présent Dossier Technique, doit être effectuée à l'aide d'un rouleau applicateur ou pompe applicatrice spécialement prévu à cet effet de manière à assurer un calibrage aussi régulier que possible de la couche de mortier. La pose est proscrite sur supports gelés ou gorgés d'eau.

La mise en œuvre est réalisée conformément au NF DTU 20.1.

Les dispositions constructives des maçonneries chaînées correspondent à celles de la norme NF EN 1996-1-1. Les dispositions constructives des maçonneries non armées correspondent à celles prévues par le NF DTU 20.1 pour les maçonneries chaînées (section béton, section armatures...).

2.4.1.1. Outillage

L'outillage nécessaire à la bonne mise en œuvre des blocs KOSMO R1, ELITHERM et ELIPSI K comprend les outils traditionnels du maçon (règle, niveau, maillet caoutchouc, truelle langue de chat, spatule crantée, niveau laser, fil à plomb, cordeau) mais aussi des outils nécessaires à la fabrication et à la mise en œuvre du mortier de joints minces ALKERCOL, à savoir :

- malaxeur à mortier,
- seaux gradués permettant un dosage précis en eau du mortier. Ce type de seau peut être fourni par ALKERN,
- rouleau applicateur ou pompe applicatrice,
- platines.

Afin de faciliter les découpes des blocs, une scie sur table ALKERN peut être fournie (Figure 6).

2.4.1.2. Préparation du support et réalisation du premier rang

Conformément au NF DTU 20.1, avant le démarrage de la pose du premier rang, il convient de vérifier la présence et la conformité des armatures en attente, afin de bien assurer l'ancrage des chaînages verticaux aux fondations.

La technique nécessitant de poser le premier rang sur une assise bien plane et de niveau, la planéité et l'horizontalité sont à vérifier sur la périphérie de l'ouvrage (ou sur une partie de l'ouvrage délimitée par des joints de fractionnement) au moyen d'instruments dont la précision de mesure est compatible avec celle de l'ouvrage à réaliser.

L'assise du premier rang est réalisée sur une arase de mortier frais traditionnel conformément au NF DTU 20.1. Le mortier peut être un mortier performantiel d'imperméabilisation hydrofugé de classe de résistance minimale M15 et de faible capillarité 0,5 kg/m².mn^{0,5} ou un mortier de recette de chantier (soit fortement dosé à raison de 500 à 600 kg/m³, de sable sec 0/2 ou 0/4, additionné d'hydrofuge de masse, soit avec l'utilisation d'autres matériaux de type feutre bitumé ou chape de bitume armé, dosé à raison de 300 à 350 kg/m³, de sable sec 0/2 ou 0/4).

Un soin tout particulier doit être apporté à la réalisation de cette couche d'arase car elle conditionne la bonne mise en œuvre du procédé. Dans le cas d'une pose sur une surface très soignée (tolérance inférieure à 2 mm sous la règle de 2 m), la pose du premier rang peut être collée.

A l'aide du niveau laser, le point le plus haut de la dalle est repéré et les platines sont mises à niveau.

Après étalement du mortier, celui-ci est parfaitement réglé de niveau avec une règle prenant appui sur les guides des platines de réglage.

Une arase hydrofugée peut servir de coupure de capillarité (elle est obligatoire en zone sismique).

Débuter le premier rang en commençant par un bloc d'angle. Ajuster le niveau à l'aide du maillet en caoutchouc. Encoller la surface latérale du bloc d'angle et mettre en place les blocs standards.

Il est à noter que tous les blocs rectifiés ALKERN sont livrés dans le sens de pose.

2.4.1.3. Montage en partie courante

Les blocs KOSMO R1, ELITHERM et ELIPSI K sont mis en œuvre manuellement, sans outil de manutention spécifique.

Après la pose du premier rang au mortier traditionnel, les autres rangs sont posés au mortier de joints minces à l'aide de la pompe applicatrice ALKERSPEED ou du rouleau applicateur.

Le mortier de joints minces doit être étalé sur une surface propre et dépoussiérée. Le gâchage du mortier de joints minces est réalisé à l'aide d'un malaxeur à mortier. Les dosages en eau sont indiqués sur les sacs de mortier « ALKERCOL ». ALKERN peut mettre à disposition des seaux gradués permettant un dosage aisé de l'eau de gâchage du mortier.

Le mortier de joints minces est ensuite déposé sur les blocs à l'aide de l'ALKERSPEED ou du rouleau applicateur. Le rouleau comme la pompe applicatrice ALKERSPEED permettent de déposer 4 cordons continus et réguliers de façon à obtenir un joint fini de l'ordre de 1 à 3 mm d'épaisseur.

Les coupes doivent être encollées systématiquement verticalement, à l'avancement, à l'aide de la pompe applicatrice ALKERSPEED ou du rouleau applicateur.

Une attention particulière doit être portée pour éviter d'aligner les coupes d'un rang sur l'autre verticalement dans la paroi.

Dans le cas de petites sections à combler (< 5 cm), il est préférable de ne pas réaliser de coupes de trop petite taille et de boucher simplement l'espace à l'aide d'un mortier performantiel sur toute l'épaisseur du mur.

La découpe des blocs dans la hauteur reste aisée avec la scie sur table (Figure 6).

2.4.1.4. Réalisation des joints verticaux

Les joints verticaux sont laissés soit secs soit collés.

Si les joints verticaux sont collés (obligatoire en zone sismique), ils le sont impérativement à l'avancement. Pour faciliter l'encollage des joints verticaux, plusieurs blocs peuvent être positionnés verticalement avant pose afin d'appliquer directement le mortier à l'aide de la pompe applicatrice ALKERSPEED ou du rouleau applicateur.

Les chants verticaux des blocs sont collés sur une surface de plus de 40 % de la surface totale verticale du bloc (Figure 7) et sont donc considérés comme remplis au sens de la norme NF EN 1996-1-1.

2.4.2. Réalisation des points singuliers

Les points singuliers de l'ouvrage (angle, linteau, baie) doivent être réalisés à l'aide des blocs spéciaux du procédé « RMUR K ».

2.4.2.1. Réalisation des angles (angle égal à 90° ou au droit d'une ouverture en zone sismique) et chaînages verticaux en façade (Figure 8 à Figure 10)

Le bloc de chaînage vertical permet la réalisation des chaînages verticaux en zones sismiques ou non et au droit des ouvertures en zones sismiques.

En disposant les blocs poteaux alternativement dans un sens puis dans l'autre, on réalise l'harpage des blocs poteaux.

Des repères présents sur les parois extérieures des blocs de chaînage verticaux permettent un alignement exact, garantissant ainsi la réalisation parfaite des chaînages verticaux en façade, dans les angles et de part et d'autre des ouvertures en zones sismiques.

2.4.2.2. Réalisation des ouvertures

2.4.2.2.1. Réalisation des tableaux de baies

Les tableaux de baies sont réalisés en utilisant les blocs accessoires « tableau ». Pour les zones sismiques, il faut se référer au § 2.4.2.1 ci-dessus pour la réalisation des chaînages verticaux de part et d'autre des ouvertures.

Pour assurer le renfort de la maçonnerie à l'endroit des ouvertures, il est fortement recommandé d'utiliser des blocs de chaînages horizontaux armés d'acier.

2.4.2.2.2. Réalisation des appuis de fenêtre

Les caractéristiques géométriques de l'appui ainsi que sa mise en œuvre doivent respecter les spécifications du NF DTU 20.1.

Les appuis doivent être posés sur un U de chaînage ou un linteau coulé en place.

L'appui est posé sur un lit de mortier.

L'étanchéité des menuiseries est réalisée conformément au NF DTU 36.5.

2.4.2.3. Réalisation des linteaux

Ils peuvent être réalisés soit à l'aide de blocs accessoires en U et conformément au NF DTU 20.1, de linteaux préfabriqués ou de linteaux réalisés sur site.

Le cas particulier des coffres de volets roulants ne dispense en aucun cas de la réalisation de linteaux. Les blocs accessoires du procédé sont particulièrement adaptés à la pose des coffres de volets roulants en zones sismiques.

2.4.2.4. Jonctions entre murs de façade et murs de refend (Figure 11 et Figure 12)

Pour la jonction des murs de façade et de refend, des blocs traditionnels au sens du NF DTU 20.1 ou tout procédé sous Avis Technique en cours de validité peuvent être utilisés.

Plusieurs cas sont possibles dans le cas de la jonction façade-refend :

- en zones non sismiques ou dans le cas de murs non contreventant, par montage juxtaposé du refend et en laissant un espace dans lequel on disposera un isolant intérieur d'épaisseur minimale de 4 cm (Figure 11).
- lorsqu'un contreventement est nécessaire (en zones sismiques par exemple), une jonction par harpage est préférable car elle augmente la rigidité des murs au contreventement. Il est toutefois possible de juxtaposer les deux murs mais dans ce cas il faudrait remplacer la liaison par harpage par une autre telle que décrite à la Figure 12, qui consiste à créer un chaînage vertical dans le mur de refend et assurer une liaison efficace entre le chaînage horizontal du mur de refend et le chaînage horizontal du mur de façade.

Pour la réalisation de murs de refend séparatifs de logements, des blocs pleins perforés traditionnels peuvent être utilisés.

2.4.2.5. Jonctions entre planchers et murs de façade

2.4.2.5.1. Réalisation des chaînages horizontaux au niveau du plancher (Figure 13 à Figure 16)

Avant toute réalisation de plancher, il faut encoller la trame tissée de verre (Figure 13).

Plusieurs planelles peuvent être utilisées pour le coffrage des chaînages horizontaux au niveau des planchers :

- Zone non sismique : Les planelles isolées ISOPLANET MAX, ISOPLANET et ISOPLANET I sous Avis Technique en cours de validité peuvent être utilisées en zones non sismiques. Des planelles traditionnelles peuvent aussi être utilisées.
- Zone sismique : Les planelles isolées ISOPLANET S et ISOPLANET SI sous Avis Technique en cours de validité peuvent être utilisées en zones sismiques. Des planelles traditionnelles peuvent aussi être utilisées.

Pour le détail des coupes de plancher ainsi obtenu, il faut se référer aux Figure 14 à Figure 18.

Des planelles de différentes hauteurs sont disponibles afin de s'adapter en fonction des épaisseurs de plancher.

Lors de la mise en œuvre d'un plancher préfabriqué, celui-ci doit être étayé en rive (sauf dans le cas où la planelle utilisée est la planelle « RUP THERM » sous Avis Technique en cours de validité).

2.4.2.5.2. Différentes jonctions façades – planchers possibles

2.4.2.5.2.1. Façade composée de blocs KOSMO R1 (Mur « R1 K »)

Cette façade est composée uniquement de blocs KOSMO R1 (Figure 1-A).

Dans ce cas, le pont thermique des planchers est limité par les planelles isolées de la gamme ISOPLANEL.

Pour le détail des jonctions ainsi obtenues avec les façades de la gamme R1, il faut se référer à la Figure 19.

2.4.2.5.2.2. Façade composée de blocs ELITHERM + ELIPSI K (Mur « R+Mur K »)

Cette façade peut être composée de :

- blocs ELITHERM avec un rang de blocs ELIPSI K en tête de mur (Figure 1-B) ou en pied de mur (Figure 1-C),
- blocs ELITHERM avec un rang de blocs ELIPSI K en tête et en pied de mur (Figure 1-D).

Dans ce cas, le pont thermique des planchers est traité en fonction des cas par les planelles isolées de la gamme ISOPLANEL ou des planelles traditionnelles, et blocs ELIPSI K situés en tête et pied de mur.

Pour le détail des jonctions ainsi obtenues avec les façades, il faut se référer à la Figure 20.

2.4.2.6. Jonction planchers-terrasses

Dans le cas particulier de planchers-terrasses en béton armé, la section minimale des armatures longitudinales des chaînages doit être au moins égale à 0,4 % de la section du béton, sans être inférieure à 3,08 cm² (par exemple, 4HA10). Ces armatures sont distinctes de celles des voiles d'acrotères ou des corniches. Des armatures transversales (ou éléments de montage) peuvent être prévues pour le montage des armatures longitudinales des chaînages.

Les acrotères bas sont réalisés conformément au DTU 20.12.

2.4.2.7. Jonction entre murs de façade et combles perdus (Figure 21)

Dans le cas particulier des combles perdus, une ceinture doit être réalisée en tête de mur de façade par un chaînage horizontal soit à l'aide des blocs de chaînages en U soit avec du béton armé coffré conformément au NF DTU 20.1.

2.4.2.8. Réalisation des pignons (Figure 21)

Le chaînage est réalisé soit avec un bloc de chaînage en U soit avec du béton armé coffré conformément au NF DTU 20.1 (pour les zones sismiques, il est utilisé un bloc en U de 15 cm de réservation).

2.4.3. Etanchéité à l'air du bâtiment

L'étanchéité à l'air de la maçonnerie réalisée à partir de blocs KOSMO R1, ELITHERM et ELIPSI K est normalement assurée si au moins l'une des 2 faces du produit est enduite (plâtre ou hydraulique).

2.4.4. Condensation dans les parois

Quel que soit le type d'isolation, le comportement hygrothermique des parois de maçonnerie en blocs KOSMO R1, ou mixte blocs ELITHERM / blocs ELIPSI K ne présente aucun risque susceptible de détériorer l'ensemble de la paroi sur le long terme.

2.4.5. Murs de soubassements/ enterrés

Le procédé peut être destiné à la réalisation des murs enterrés ou de soubassement de catégorie 1, 2 ou 3 selon le NF DTU 20.1.

En catégorie 3, ces murs doivent être enduits sur leurs faces en contact avec le sol.

En catégorie 2, ces murs doivent être revêtus sur leur face extérieure d'un enduit d'imperméabilisation conforme aux spécifications du NF DTU 26.1 puis par deux couches d'un enduit d'imprégnation à froid (EIF) à base de bitume.

En catégorie 1, ces murs doivent être étanchés comme décrit dans le NF DTU 20.1 P3 au paragraphe 5.2.3. Ils doivent recevoir sur leur face externe un enduit de dressement sur lequel est mis en œuvre un revêtement d'étanchéité défini dans un Avis Technique en cours de validité et adapté à cette application. Ce revêtement doit être protégé par un dispositif tel que nappes à excroissance, murs en éléments creux, géotextiles, panneaux isolants.

2.4.6. Mode de fixation d'objets lourds

Les forets utilisés pour percer les parois des blocs sont des forets à 4 taillants. Il est important d'adapter le diamètre du foret et la vitesse de rotation de la perceuse au matériau et au type de cheville utilisé.

Les informations concernant les chevilles et plus particulièrement les résistances à la traction et au cisaillement des chevilles dans les blocs béton de granulats courants seront communiquées par le fabricant à la demande des clients.

Les gonds des volets battants sont scellés au mortier traditionnel.

2.4.7. Protection collective

Lorsque le chantier n'est pas muni de garde-corps permanents, des protections collectives temporaires doivent être installées à sa périphérie avant les interventions (article R. 4323-58 du Code du travail) : garde-corps provisoires ou dispositifs de recueil souples.

La mise en place de ces protections collectives peut être réalisée soit sans fixation à la maçonnerie, soit en perçant avec percussion le bloc (hors des joints horizontaux ou verticaux) pour la mise en place des supports métalliques. Le perçage doit être réalisé au milieu de blocs entiers. Les supports métalliques doivent être munis de platines de répartition (de dimensions minimales de 12x12 cm) afin de ne pas poinçonner le bloc.

Après enlèvement des protections, les perçages sont rebouchés à l'aide de mortier hydraulique.

2.4.8. Réservations et saignées

Les saignées et réservations sont réalisées conformément à la norme NF EN 1996-1-1 « Calcul des ouvrages en maçonnerie », paragraphe 8.6 « Saignées et réservations au niveau des murs ». Plus particulièrement, on veillera à respecter les dimensions maximales des saignées et réservations admises sans calcul de réduction de résistance aux charges de la maçonnerie, détaillées dans le paragraphe précité.

Les saignées sont découpées à la rainureuse. Elles sont réalisées avant application de l'enduit. Les scellements et rebouchages des saignées doivent être exécutés suivant les indications correspondantes au matériau principal utilisé (mortier ou plâtre).

2.4.9. Revêtements intérieurs et extérieurs

2.4.9.1. Revêtements extérieurs

Tout mortier d'enduit monocouche OC3, OC2 ou OC1 au sens de la norme NF EN 998-1, ou multicouche applicable sur supports Rt3 au sens du NF DTU 26.1

La réalisation des enduits doit être traitée conformément aux prescriptions du § 5.9.1.2 du NF DTU 20.1 P1-1 et NF DTU 26.1. Une bande d'armature de renfort d'enduit débordant de 15 cm au-dessus des planchers et de 15 cm au-dessous du premier joint de la maçonnerie sous-jacente sera positionnée à tous les niveaux. Ce treillis a pour fonction d'armer l'enduit ; il doit donc être incorporé par marouflage dans la première couche (ou passe pour l'application d'un enduit monocouche) d'enduit conformément au NF DTU 26.1, et non pas plaqué sur les supports.

Le choix de l'enduit doit être compatible avec le classement comme support d'enduit de la maçonnerie en partie courante de mur.

Dans le cas d'une isolation par l'extérieur, tout système d'isolation thermique par l'extérieur ayant fait l'objet d'une Evaluation Technique Européenne et d'un Document Technique d'Application visant un support en maçonnerie de blocs en béton de granulats courants peut être utilisé.

2.4.9.2. Revêtements intérieurs

Dans le cas d'une isolation par l'intérieur, la mise en place d'un complexe de doublage plaque de plâtre-isolant ou isolant sur ossature métallique est possible.

Dans le cas d'une isolation par l'extérieur, la mise en place d'un enduit traditionnel au plâtre projeté, plaques de plâtre sur ossature simple est possible.

2.4.10. Dispositions parasismiques

Le procédé peut être utilisé pour la réalisation d'ouvrages nécessitant des dispositions parasismiques. Dans ce cas, tous les joints verticaux doivent être collés à l'aide du mortier « ALKERCOL ».

En zones sismiques, pour la réalisation des chaînages horizontaux et verticaux, il convient de respecter les dispositions décrites au paragraphe 2.4.2 du présent document.

2.5. Maintien en service du procédé

Conformément au paragraphe 1.2.2. « Durabilité » de ce présent document, les matériaux constitutifs des murs en procédé « RMUR K » ne pose pas de problème de durabilité intrinsèque.

Le maintien en service des blocs du procédé « RMUR K » est étudié dans les FDES des blocs KOSMO R1 / ELIPSI K et ELITHERM, vérifiées par tierce partie. Les produits ne nécessitent pas de maintenance, réparation, remplacement ou réhabilitation durant l'étape de vie en œuvre.

2.6. Traitement en fin de vie

Le traitement en fin de vie des blocs du procédé « RMUR K » est étudié dans les FDES des blocs KOSMO R1 / ELIPSI K et ELITHERM, vérifiées par tierce partie. Les blocs sont 100% recyclables. En fin de vie, après déconstruction, le processus de collecte consiste en une démolition du mur, chargement et transport vers un centre de tri. Les déchets en béton sont orientés vers un centre de tri et concassés en vue d'une valorisation matière.

La valorisation matière des déchets de béton par tri puis concassage permet la mise à disposition de granulats recyclés utilisés le plus souvent en techniques routières et évite ainsi la production de granulats naturels au-delà des frontières du système. Ils peuvent aussi être utilisés en tant que granulats recyclés pour béton.

2.7. Assistance technique

Le groupe ALKERN apporte renseignements, documentations, assistance et une formation adaptée aux entreprises qui découvrent le procédé.

2.8. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

2.8.1. Blocs

2.8.1.1. Fabrication des blocs

La fabrication des blocs fait appel aux mêmes techniques classiques et traditionnelles des blocs de granulats courants de l'industrie du béton. Elle fait l'objet d'un autocontrôle suivi par le CERIB dans le cadre de la marque NF 025A « Blocs en béton de granulats courants et légers ».

Tolérances dimensionnelles sur la hauteur des blocs : +/- 1 mm.

Le délai de stockage des blocs avant livraison, fixé dans le tableau ci-dessous en fonction du site de production et de la classe de résistance des blocs, doit être impérativement respecté.

DELAI DE LIVRAISON (JOURS)		
Site de production	Classe de résistance	
	B40	B60
Tourville	7	14
Mouy-sur-seine	14	14

Le cycle de production des blocs est le suivant :

- Réception des matières premières,
- Mélange des constituants dans le malaxeur de l'usine,
- Fabrication des blocs,
- Durcissement,
- Injection éventuelle de la mousse de ciment AIRIUM A,
- Durcissement,
- Rectification,
- Palettisation et housage,
- Stockage sur parc,
- Livraison des blocs dans le sens de pose.

2.8.1.2. Tolérances dimensionnelles

Les tolérances dimensionnelles des blocs doivent répondre aux spécifications des normes NF EN 771-3+A1 et NF EN 771-3+A1/CN « Spécifications pour éléments de maçonnerie ; partie 3 : Eléments de maçonnerie en béton de granulats (granulats courants et légers) », correspondant à la catégorie de tolérances D4 des blocs à enduire à coller.

2.8.1.3. Résistance à la compression

La résistance à la compression des blocs doit correspondre aux classes de résistance suivantes au sens de la norme NF EN 771-3+A1/CN « Spécifications pour éléments de maçonnerie ; partie 3 : Eléments de maçonnerie en béton de granulats (granulats courants et légers) » :

Variante du procédé	Dénomination commerciale des blocs	Classe de résistance	Résistance caractéristique en compression
R1 K	KOSMO R1 B40	B40	4 MPa
	KOSMO R1 B60	B60	6 MPa
R+Mur K	ELITHERM B40	B40	4 MPa
	ELIPSI K B40		
	ELITHERM B60	B60	6 MPa
	ELIPSI K B60		

2.8.1.4. Masse volumique sèche du béton des blocs

La masse volumique sèche du béton des blocs, mesurée selon la norme NF EN 772-13, doit être inférieure ou égale aux valeurs ci-dessous :

Variante du procédé	Dénomination commerciale des blocs	Conductivité thermique utile (masse volumique correspondante)	Masse volumique sèche maximale
R1 K	KOSMO R1 B40	0,995 W/(m.K) ($\rho = 1900 \text{ kg/m}^3$, NF EN 1745)	1995 kg/m ³
R+Mur K	ELITHERM B40		
	ELIPSI K B40		
R1 K	KOSMO R1 B60	1,105 W/(m.K) ($\rho = 2000 \text{ kg/m}^3$, NF EN 1745)	2100 kg/m ³
R+Mur K	ELITHERM B60		
	ELIPSI K B60		

2.8.1.5. Variations dimensionnelles

Les variations dimensionnelles, mesurées selon la norme NF EN 772-14, doivent être inférieures à 0,45 mm/m.

2.8.1.6. Marquage des produits

Les produits sont marqués par jet d'encre à la fréquence de 5 % par unité de conditionnement. Le marquage comprend l'identification de l'usine productrice ALKERN, le logo CE et celui de la marque NF, la date de fabrication, la classe de résistance. Un marquage par étiquette est également réalisé sur les palettes, ce marquage comprend les mêmes informations complétées par les références et/ou les codes articles des blocs.

Usine productrice des blocs :

- ALKERN TOURVILLE-LA-RIVIERE, 29 Boulevard Gabriel Péri, 76410 Tourville-la-rivière
- ALKERN MOUY-SUR-SEINE, 42 Rue des Étangs, 77480 Mouy-sur-Seine

2.8.2. Mousse de ciment AIRIUM A (Lafarge)

2.8.2.1. Fabrication de la mousse

La fabrication de la mousse minérale isolante AIRIUM A est réalisée à partir d'une unité de production de mousse industrielle qui dose, prépare et mélange les différentes matières premières. La mousse produite est ensuite coulée dans les alvéoles des blocs préfabriqués.

La mousse minérale AIRIUM A a fait l'objet d'une Evaluation Technique Préalable du Matériau du GS n°20 en date du 8 Novembre 2016 (1^{ère} édition) puis en date du 28 Octobre 2019 (2^{ème} édition) puis en date du 1^{er} Juin 2023 (3^{ème} édition).

La mousse AIRIUM A fait l'objet d'un contrôle interne destiné à assurer la maîtrise de la qualité. Celui-ci est effectué en continu et vise à assurer la conformité de la production. Il porte sur la masse volumique du produit.

Un suivi sur la valeur de la conductivité thermique de la mousse AIRIUM A est réalisé par le CERIB à raison de deux contrôles par an dans le cadre d'un suivi d'Avis Technique.

2.8.2.2. Masse volumique de la mousse

La fabrication de la mousse minérale AIRIUM A fait l'objet d'un auto-contrôle et contrôle laboratoire suivis par le CERIB, portant sur :

- Contrôle des matières premières ;
- Mesure de densité ;
- Mesure de conductivité thermique.

2.8.2.3. Caractéristiques de la mousse

La mousse isolante AIRIUM A utilisée dans la fabrication des blocs KOSMO R1 / ELIPSI K présente les caractéristiques suivantes :

Masse volumique humide	[103 ; 121] kg/m ³
Masse volumique sèche	[60 ; 73,5] kg/m ³
Conductivité thermique utile selon la norme NF EN 12667	≤ 0,044 W/m.K
Durabilité vis-à-vis du gel-dégel	Intégrité préservée après 25 cycles de gel-dégel
Réaction au feu selon la norme NF EN 13520-1	EURO Classe A1

2.8.3. Mortier de joints minces

Les caractéristiques du mortier de joints minces doivent être conformes aux indications du paragraphe 2.2.2.3.

Ce mortier de joints minces doit faire l'objet d'un autocontrôle conforme aux indications de ce même paragraphe.

2.9. Mention des justificatifs

2.9.1. Résultats expérimentaux

2.9.1.1. Compression sur maçonnerie

Essais de compression sur murets réalisés selon la norme NF EN 1052-1 au C.S.T.C :

Variante du procédé	Dénomination commerciale des blocs	Classe de résistance	f_k	N° rapport
R1 K	KOSMO R1	B40	3,1 MPa	Rapport du C.S.T.C. n° SC19-040-4 du 26/09/2019
	KOSMO R1	B60	5,1 MPa	Rapport du C.S.T.C. n°SC19-040-5 du 26/09/2019
R+Mur K	ELITHERM, ELIPSI K et mur mixte ELIPSI K + ELITHERM	B40	3,1 MPa	Rapport du C.S.T.C. n°SC19-040-4 du 26/09/2019
	ELITHERM, ELIPSI K et mur mixte ELIPSI K + ELITHERM	B60	5,1 MPa	Rapport du C.S.T.C. n°SC19-040-5 du 26/09/2019

2.9.1.2. Résistance au feu

Essais de résistance au feu réalisés au C.S.T.B. selon NF EN 1365-1 et Procès-Verbaux (PV) et extensions de classement établis par le C.S.T.B. selon NF EN 13501-2 : PV n°RS18-048/B, n°RS19-017/B_V1, n° RS19-050, n° RS23-006 et n° RS24-027 et leurs extensions respectives

Les classements sont présentés en Annexe au Tableau 1.

2.9.1.3. Performance thermique

- Résistance thermique des parois maçonnées :

Variante du procédé	Dénomination commerciale des blocs	Classe de résistance	Résistance thermique utile de la paroi maçonnée en blocs ((m².K)/W)	Certification
R1 K	KOSMO R1	B40	1,00	NFth
	KOSMO R1	B60	1,00	NFth
R+Mur K	ELITHERM	B40	0,50	NFth
	ELIPSI K	B40	1,00	NFth
	ELITHERM	B60	0,48	NFth
	ELIPSI K	B60	1,00	NFth

- Déperdition linéique de la jonction de murs de façades isolés par l'intérieur ou murs de refend et des planchers :

Variante du procédé	Dénomination commerciale des blocs	Traitement du pont thermique	Calculs de ponts thermiques
R1 K	KOSMO R1	Par planelle isolée sous Avis Technique en cours de validité ISOPLANEL MAX, ISOPLANEL, ISOPLANEL S, ISOPLANEL I, ISOPLANEL SI, RUP THERM	Consultations technologiques du CERIB CT n°012394, 012396, 012759, 012760, 012761, 012763, 012752, 012890 + Avis Technique « ISOPLANEL et RUP THERM » n° 16/15-706 en cours de validité
R+Mur K	ELITHERM	Par planelle isolée sous Avis Technique en cours de validité (ISOPLANEL MAX, ISOPLANEL, ISOPLANEL S, ISOPLANEL I, ISOPLANEL SI) + 1 ou 2 rangs de blocs ELIPSI K encadrant le plancher	Consultations technologiques du CERIB CT n° 014745 et n° 020480

En Annexe Tableau 3 sont présentés des exemples de coefficients de déperditions linéiques de la jonction de façade isolée par l'intérieur et des planchers, extraits des consultations technologiques du CERIB citées ci-dessus.

D'autres valeurs sont disponibles dans ces consultations.

Pour les valeurs des configurations de ponts thermiques non présentées dans ce Dossier Technique et particulièrement dans les consultations technologiques citées dans le tableau ci-avant, se référer aux « règles Th-Bât ».

2.9.1.4. Hygrothermique

Consultations technologiques du CERIB CT n° 014575 et n° 014576 : étude par simulations numériques d'évaluation du risque potentiel de condensation dans l'épaisseur de parois isolées par l'intérieur par doublage PSE ou laine minérale, et composées de blocs KOSMO R1 ou mixte ELIPSI K + ELITHERM. Les calculs sont réalisés conformément à la norme NF EN ISO 15026 et au projet de cahier des charges sur les modélisations de transfert hygrothermique du C.S.T.B.

Les résultats obtenus permettent d'attester l'absence de risque de condensation et dégradation de la paroi.

2.9.1.5. Acoustique

- KOSMO R1 et ELIPSI K :

Essais réalisés au C.S.T.C. : Procès-Verbaux n° AC 19-001-02 et AC 19-001-04 du C.S.T.C.

Résultats présentés au tableau 2 en Annexe.

- ELITHERM :

En plus, des performances acoustiques des maçonneries de la fiche laboratoire n°380 du CERIB de septembre 2019 « blocs à enduire, en béton de granulats courants et montés à joints minces », les Procès-Verbaux d'essais n° AC 19-098-01 et AC 19-098-02 réalisés au C.S.T.C. sont disponibles.

Résultats présentés au tableau 2 en Annexe.

- PAROI MIXTE ELITHERM + ELIPSI K :

L'indice d'affaiblissement acoustique des parois mixtes est à calculer à partir des indices d'affaiblissement acoustique respectifs des parois composées de blocs ELITHERM et des parois composées de blocs ELIPSI K, de manière classique pour des parois mixtes :

$$R_g = 10 \log \left[\frac{\sum Si}{\sum (Si \cdot 10^{-0,1 Ri})} \right]$$

Avec Ri : indice d'affaiblissement de l'élément i de surface Si .

Exemple de juxtaposition :

Un mur de 2,65 m composé d'un rang en tête et en pied de mur d'ELIPSI K aura les performances suivantes :

	Revêtement intérieur	Revêtement extérieur	Rw + C (dB)	Rw + Ctr (dB)
Paroi Mixte ELITHERM + ELIPSI K (configuration D de la figure 1) – Mur « R+Mur K »	Doublage panneaux PSEE 100 mm et plaque de plâtre de 13 mm	13 mm d'enduit ciment	58	52
	Doublage laine minérale 100 mm et ossature métallique et plaque de plâtre de 13 mm	13 mm d'enduit ciment	64	59

2.9.2. Données environnementales

Le bloc KOSMO R1 / ELIPSI K a fait l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE) individuelle. Cette DE a été établie en août 2025 et a fait l'objet d'une vérification par tierce partie indépendante selon l'arrêté du 31 août 2015 et est déposée sur le site : www.inies.fr

Le bloc ELITHERM a fait l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE) individuelle. Cette DE a été établie en août 2025 et a fait l'objet d'une vérification par tierce partie indépendante selon l'arrêté du 31 août 2015 et est déposée sur le site : www.inies.fr

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

2.9.3. Références chantiers

A ce jour et depuis 2019, de nombreuses constructions ont été réalisées. Ci-dessous une liste non exhaustive de références. Plus de 250 000 m² de blocs ont été vendus à ce jour.

Type d'ouvrage	Mise en service	Adresse chantier	Entreprise de construction / Entreprise générale du bâtiment	m²
Collectif R+3+attique 48 logements	2022	Les terrasses d'Emeraude 76 410 Cléon	T2C 473 rue des Manets 76 520 Franqueville st Pierre	1500 m²
MI Villa	2022	76 290 Fontaine-la-Mallet	EGCN 640 rue Augustin Fresnel 76 230 Isneauville	400 m²
Collectif	2022	Programme LOGI H 76 520 Franqueville St Pierre	VALLETTE Normandie 540 Grande rue 27380 RADEPONT	900 m²
MIG	2022	76 370 Berneval-Le-Grand	DUHAMEL HERMAY SARL 318 ZI Aulnaies 76 680 Saint-Saëns	1800 m²
3 Collectifs	2022	76 600 Le Havre	Entreprise Maçonnerie De Biasio Voie Babeurre 27 100 Val de Reuil	4300 m²
Collectif R+2+attique	2023	Les Terrasses du Robec 76 160 Darnétal	T2C 473 rue des Manets 76 520 Franqueville st Pierre	800 m²
Collectif	2023	Résidence Plein Ciel 76 420 Bihorel	Lefort BTP 3 rue François Mitterrand 76 920 Amfreville-La-Mi-Voie	1200 m²
Collectif	2023	76 216 Déville-les-Rouen	EGCN 640 rue Augustin Fresnel 76 230 Isneauville	1000 m²
Collectif + MIG	2023	Normandie	Entreprise Maçonnerie De Biasio Voie Babeurre 27 100 Val de Reuil	6000 m²
ERP	2023	Cabinet Dentaire 76 230 Bois Guillaume	Entreprise STEFMAT	800 m²
MIG	2023	76 260 Eu	RISCH SARL rue de la gare 76 117 Incheville	1500 m²
MIG	2023	76 260 Eu	DUHAMEL HERMAY SARL 318 ZI Aulnaies 76 680 Saint-Saëns	1500 m²
Collectif R+2	2023	Résidence Villa Amarante 8 AVENUE DES CANADIENS 76140 Le Petit-Quevilly	CARTIER 9 rue Blaise Pascal 76 150 Saint Jean du Cardonnay	1100 m²
3 collectifs	2024	Programme SOGEPROM 76 570 Pavilly	CSAM 3 rue Louis Eudier 76600 Le Havre	3000 m²
Collectif + ERP	2024	Résidence Sociale Programme ADOMA – Bouygues Linkcity rue de Moronval 28 100 Dreux	Bel Habitat Concept 470 rue Nungesser et Coli ZAC Le Long Buisson 2 27 930 Guichainville	1000 m²
2 collectifs + MIG	2024	Normandie	DUHAMEL HERMAY SARL 318 ZI Aulnaies 76 680 Saint-Saëns	6000 m²
Collectif	2024	95 176 Cormeilles en Parisis	SOGEA 335 rue du Rouvray 76650 Petit Couronne	2600 m²
Collectif R+3+attique 41 logements	2024	Résidence Belle Epoque Programme Edifides 76 960 Notre Dame de Bondeville	GAGNERAUD Construction 55 rue du Noyer des Bouttières 76 800 St Etienne du Rouvray	1200 m²
Collectif	2024	Programme Patio Flora 110 rue d'Elbeuf 76 100 Rouen	T2C 473 rue des Manets 76 520 Franqueville st Pierre	1200 m²

Annexe du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre

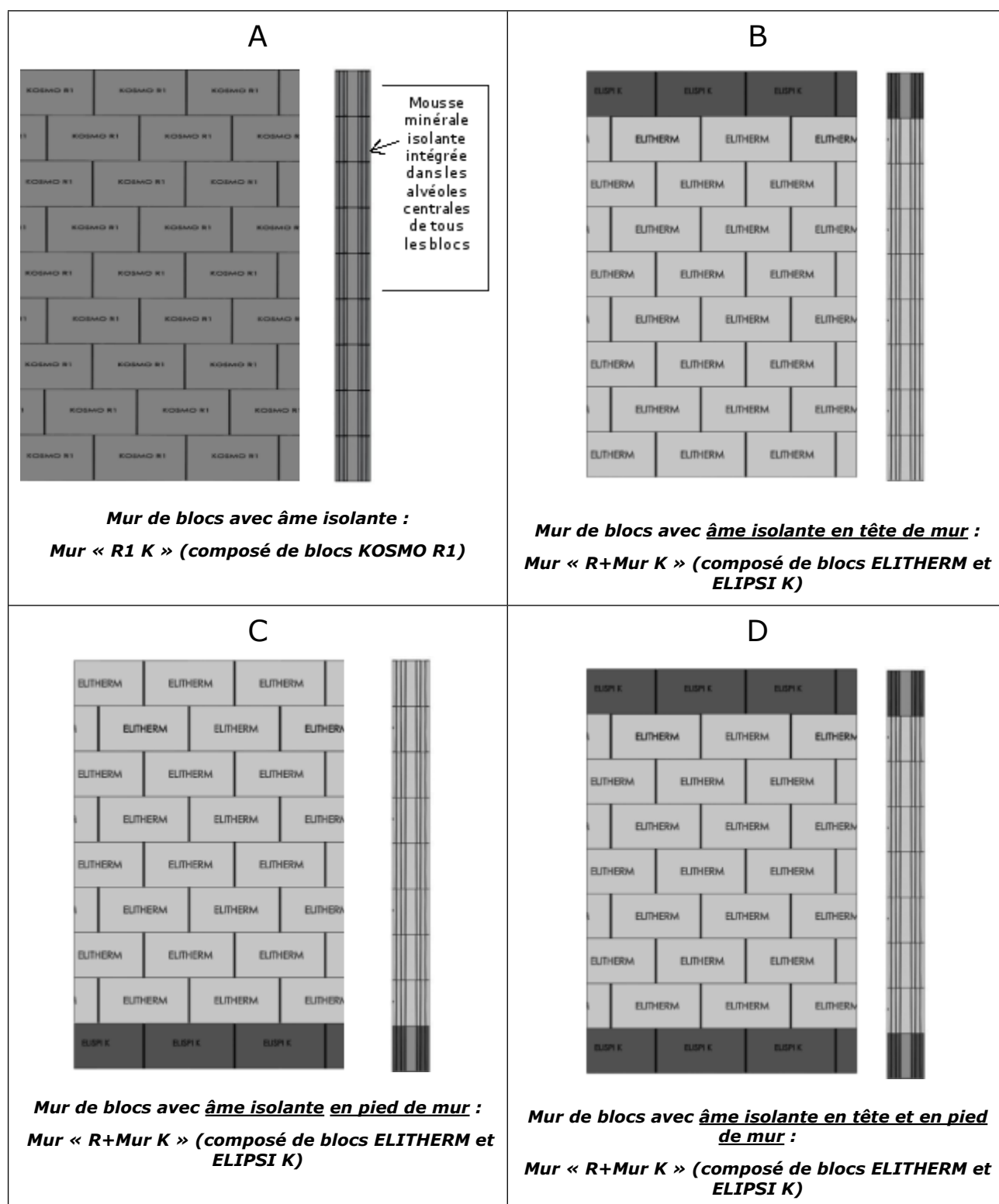


Figure 1 : Schémas de principes des différentes configurations envisageables

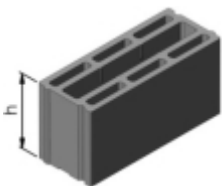
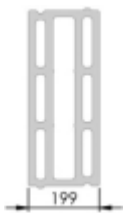
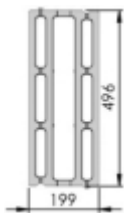
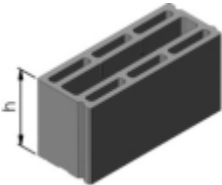
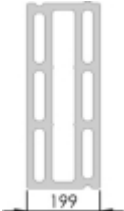
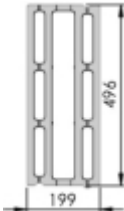
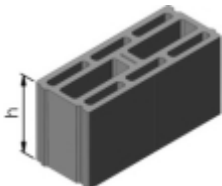
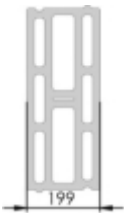
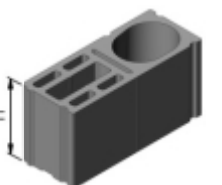
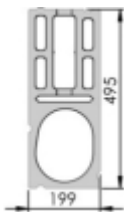
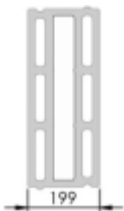
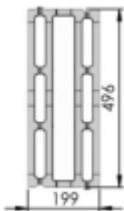
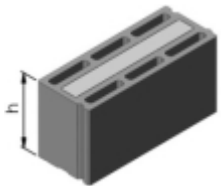
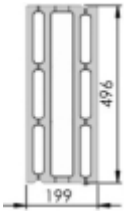
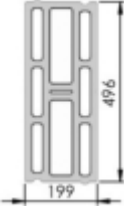
Dénomination commerciale	Ame isolante	Design produits				Dimensions de coordinations (mm)
ELITHERM	VIDE	Standard	 h = 198 ou 248	 199	 496 199	500x200x250 ou 500x200x200
		Tableau	 h = 198 ou 248	 199	 496 199	
		Demi	 h = 198 ou 248	 199	 496 199	
		Poteau	 h = 198 ou 248	 199	 495 199	
ELIPSI K / KOSMO R1	Mousse Airium A	Standard	 h = 198 ou 248	 199	 496 199	
		Tableau	 h = 198 ou 248	 199	 496 199	
		Demi	 h = 198 ou 248	 199	 496 199	
		Poteau	 h = 198 ou 248	 199	 495 199	

Figure 2 : Gamme des différents produits



Figure 3 :Alkerspeed

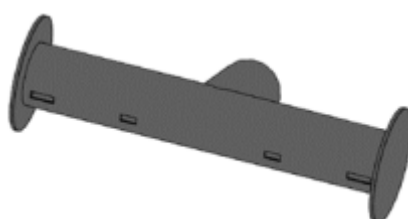


Figure 4 :Buse Alkerspeed pour KOSMO R1, ELIPSI K, ELITHERM

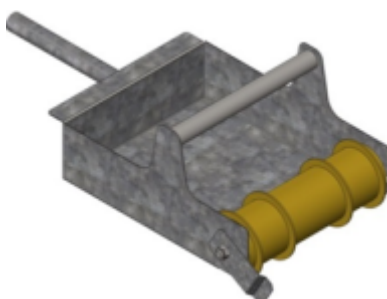


Figure 5 : Rouleau applicateur pour KOSMO R1, ELIPSI K, ELITHERM



Figure 6 : Scie sur table

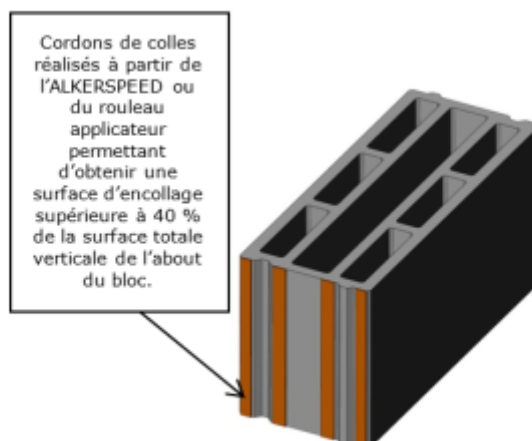


Figure 7 : Chants verticaux encollés

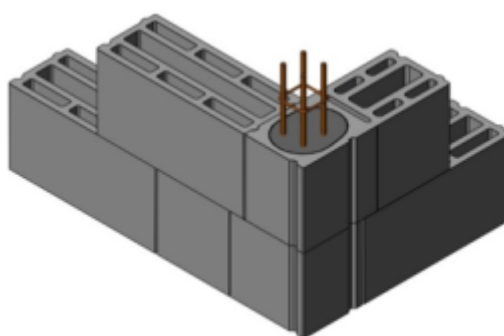


Figure 8 : Chaînage vertical (angle à 90°)

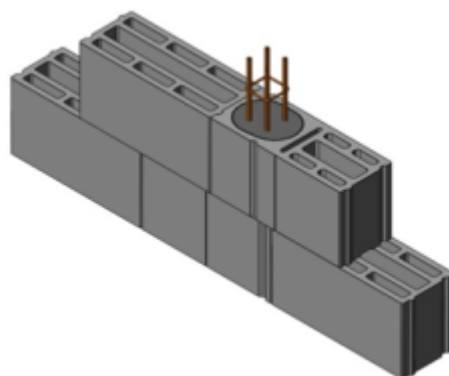


Figure 9 : Chaînage en partie courante

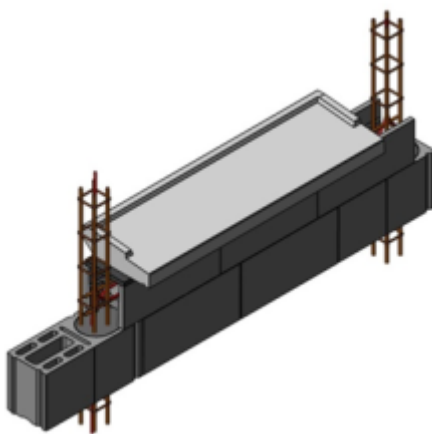


Figure 10 : Chaînage vertical au droit d'une ouverture en zone sismique

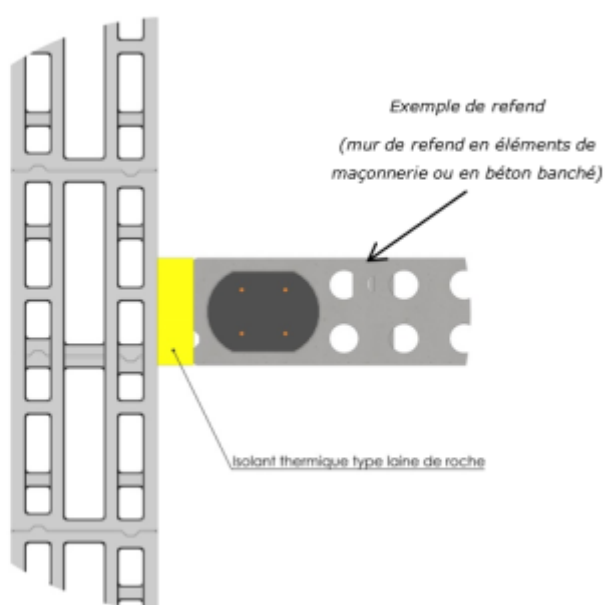


Figure 11 : Jonction par juxtaposition d'un mur de refend/mur de façade en zones non sismiques (hors traitement acoustique)

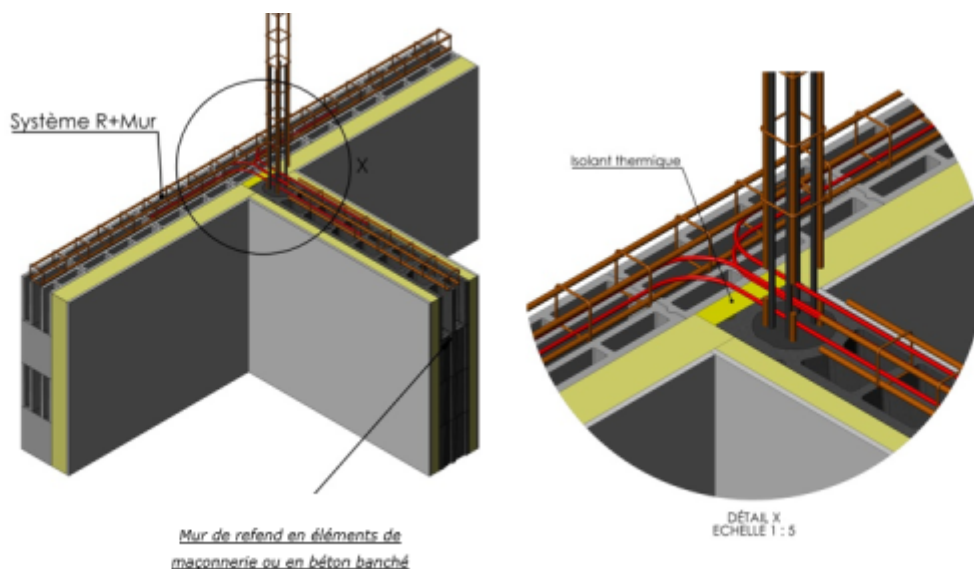


Figure 12 : Jonction par juxtaposition d'un mur de refend/mur de façade en zones sismiques

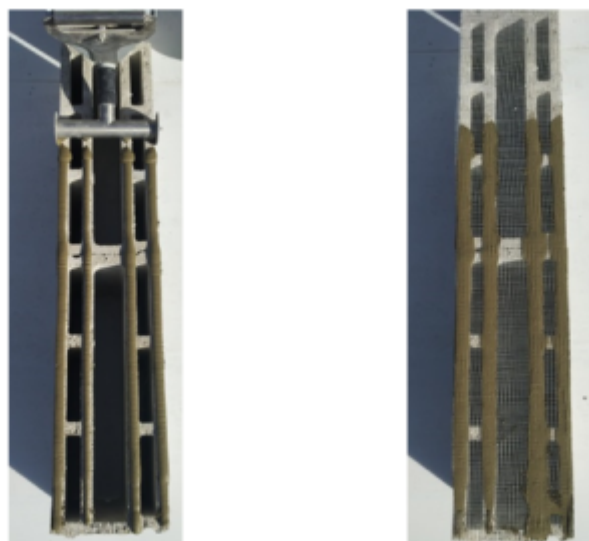


Figure 13 : Encollage de la trame tissée de verre

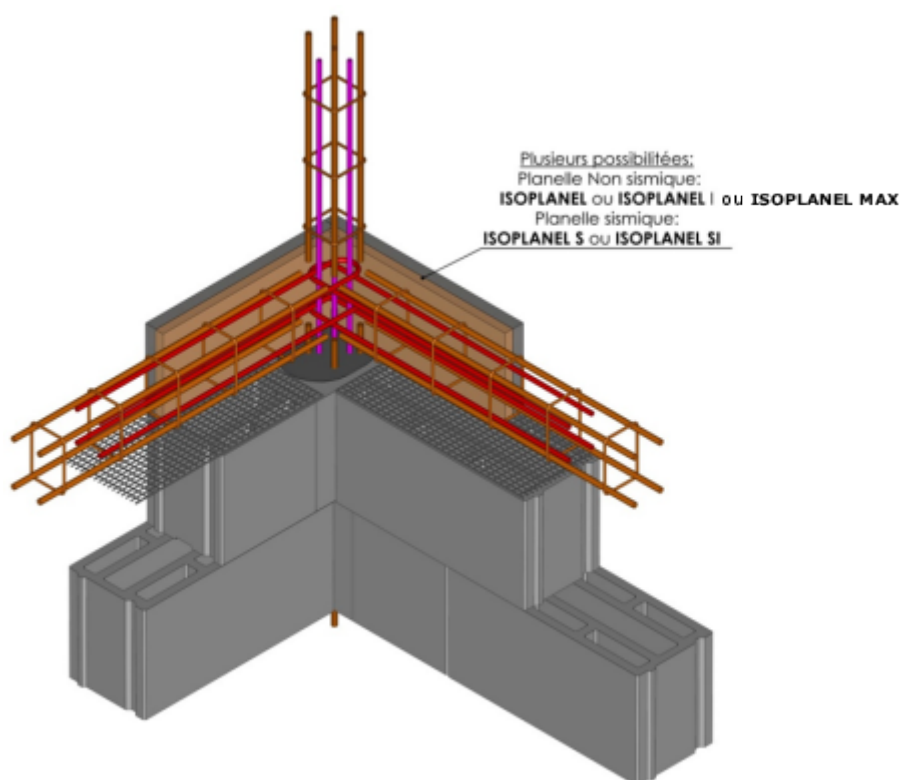


Figure 14 : Chainage horizontal (détail des armatures)

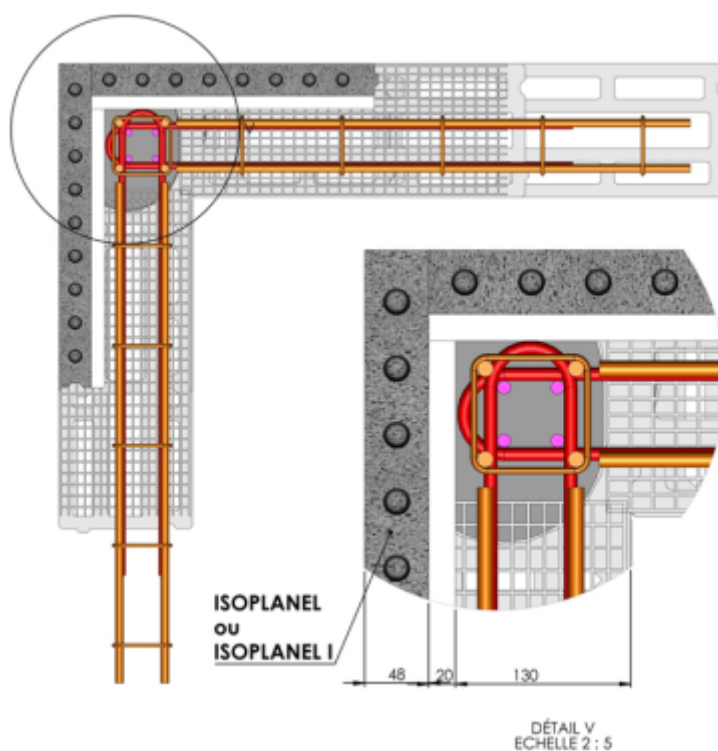


Figure 15 : Chaînage horizontal (détail ISOPLANEL ou ISOPLANEL I ou ISOPLANEL MAX – zone non sismique)

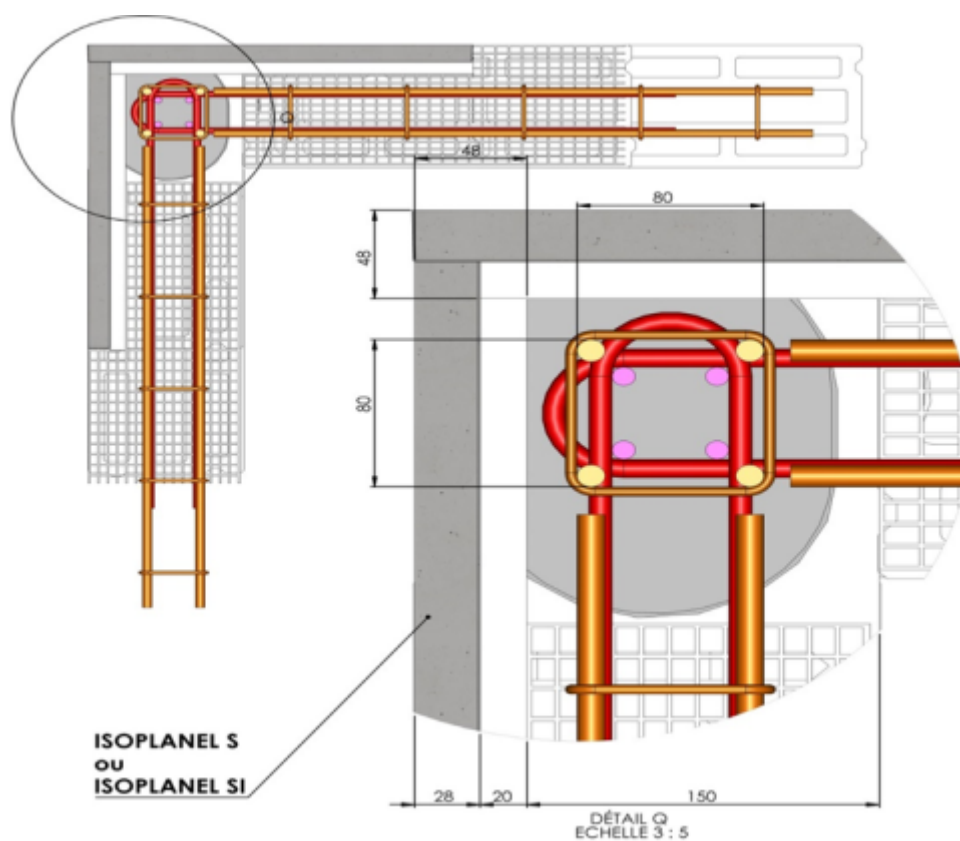


Figure 16 : Chaînage horizontal (détail ISOPLANEL S ou SI – Zone sismique)

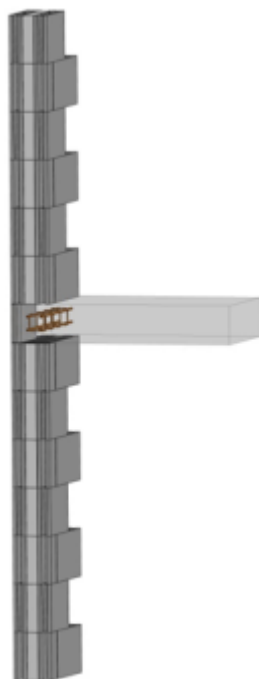


Figure 17 : Chaînage horizontal (appui de plancher) – Mur « R1 K »

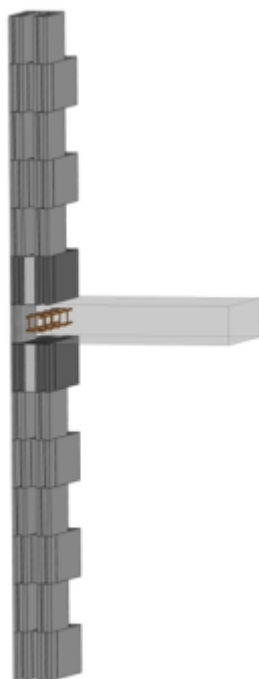
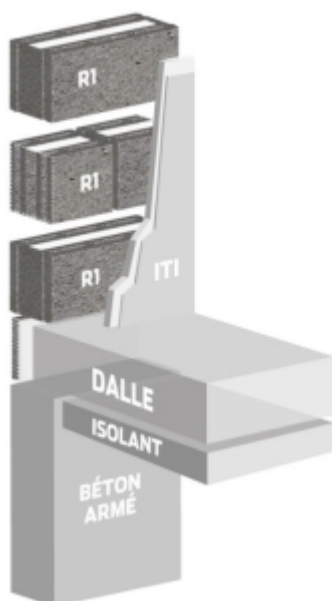
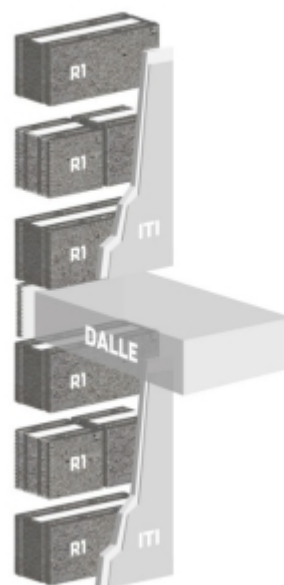


Figure 18 : Chaînage horizontal (appui de plancher) – Mur « R+Mur K »



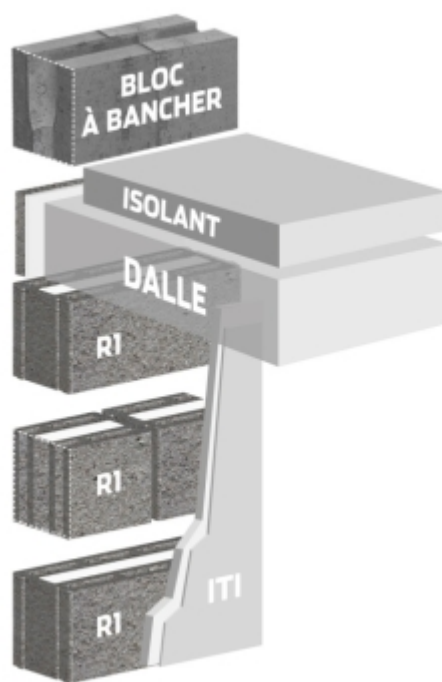
Exemple de traitement du pont thermique d'un plancher bas



Exemple de traitement du pont thermique d'un plancher intermédiaire



Exemple de traitement du pont thermique d'un plancher intermédiaire, au niveau d'un balcon



Exemple de traitement du pont thermique d'un plancher haut

Figure 19 : Exemple jonctions entre planchers et murs de façade de la gamme R1 (uniquement : les blocs KOSMO R1)

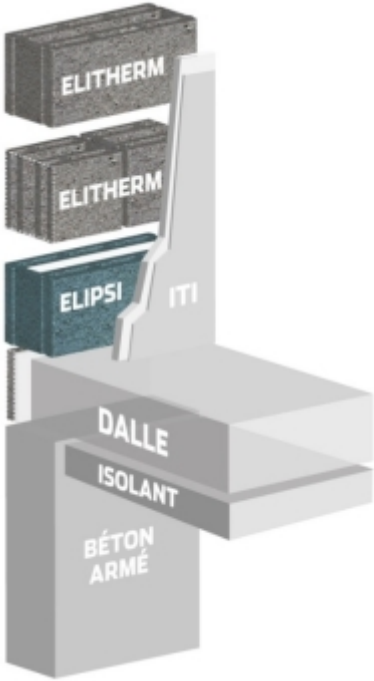
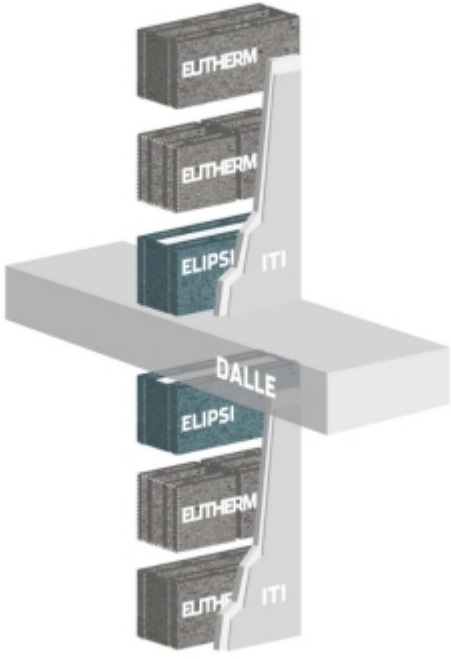
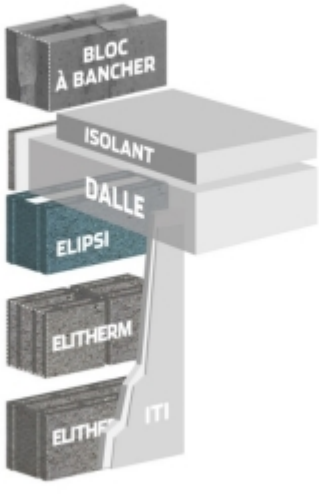
	
Exemple de traitement du pont thermique d'un plancher bas	Exemple de traitement du pont thermique d'un plancher intermédiaire
	
Exemple de traitement du pont thermique d'un plancher intermédiaire, au niveau d'un balcon	Exemple de traitement du pont thermique d'un plancher haut

Figure 20 : Exemple jonctions entre planchers et murs de façade de la solution R+Mur K (uniquement : Blocs ELIPSI K associés avec les blocs ELITHERM)

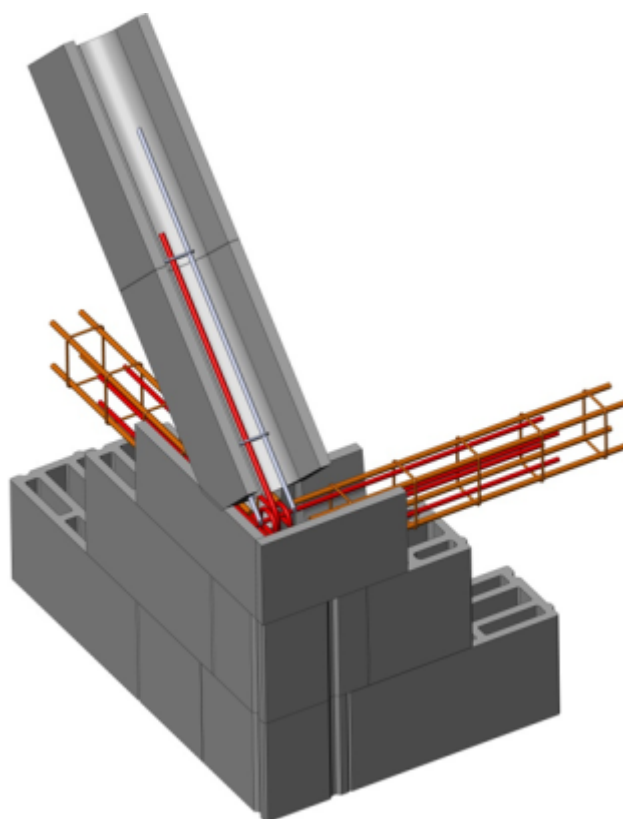


Figure 21 : Détail des pignons/chaînage des rampants

Variante du procédé	Dénomination commerciale des blocs	Classe de résistance mécanique	Face non exposée	Face exposée	Charge appliquée	Hauteur mur	Joints verticaux(1)	Classement	Procès-Verbal de classement	Date de validité
R1 K	KOSMO R1	B60	Enduit ciment 16 mm	Doublage PSE 13+100	187 kN/m	≤3,00 m	Non remplis	REI 45	CSTB RS18-048/B et sa reconduction	11/02/2029
R+Mur K	ELITHERM ELIPSI K +	B60	Enduit ciment 16 mm	Doublage PSE 13+100	187 kN/m	≤3,00 m	Non remplis	REI 30	Extension CSTB RS18-048/B du 21 mars 2019	11/02/2029
R1 K	KOSMO R1	B60	Enduit ciment 16mm	Doublage PSE + AEROBLUE 6+13+100	170 kN/m	≤2.60 m	Non remplis	REI 60	Extension CSTB n°22/4 du PV RS18-048/B	11/02/2029
R1 K	KOSMO R1	B60	Enduit ciment 16 mm	Doublage PSE 13+100	80 kN/m	≤2.60 m	Non remplis	REI 90	Extension CSTB n°24/1 du PV RS24-027	18/06/2029
R1 K	KOSMO R1	B60	Enduit ciment 16 mm	Doublage LDR 10+90	187 kN/m	≤3,00 m	Non remplis	REI 180	CSTB n° RS19-017/B et sa reconduction	02/05/2029
R+Mur K	ELITHERM ELIPSI K +	B60	Enduit ciment 16 mm	Doublage LDR 10+90	187 kN/m	≤3,00 m	Non remplis	REI 90	Extension CSTB RS19-017/B du 19 mai 2019	02/05/2029
R1 K	KOSMO R1	B60	Enduit ciment 16 mm	Doublage Fibres de bois 13+100	187 kN/m	≤3,00 m	Non remplis	REI 30	Extension CSTB n°23/3 du PV n°23-006	25/07/2027
R+Mur K	ELITHERM ELIPSI K +	B60	Enduit ciment 16 mm	Doublage Fibres de bois 13+100	187 kN/m	≤3,00 m	Non remplis	REI 30	Extension CSTB n°23/5 du PV n°23-006	25/07/2027
R1 K	KOSMO R1	B60	Enduit ciment 16 mm	Doublage Fibres de bois + AEROBLUE 6+13+100	170 kN/m	≤2.60 m	Non remplis	REI 60	Extension CSTB n°24/8 du PV n°23-006	25/07/2027
R1 K	KOSMO R1	B40	Enduit ciment 14 mm	Doublage PSE 13+100	125 kN/m	≤3,00 m	Non remplis	REI 30	Extension de classement du PV RS19-050 du 22 Novembre 2019	17/09/2029
R+Mur K	ELITHERM ELIPSI K +	B40	Enduit ciment 14 mm	Doublage PSE 13+100	125 kN/m	≤3,00 m	Non remplis	REI 30	Extension de classement du PV RS19-050 du 22 Novembre 2019	17/09/2029

(1) Le cas des joints verticaux remplis est traité par une extension de classement des procès-verbaux n° RS18-048/B, n° RS19-017/B et n° RS19-050. Cette extension est cumulaire avec les extensions citées dans le tableau ci-avant.

Tableau 1 : Justification de tenue au feu

Variante du procédé	Dénomination commerciale des blocs	Revêtement intérieur	Revêtement extérieur	Rw + C	Rw+Ctr	N° Procès-Verbal
R1 K	KOSMO R1	Doublage panneaux PSEE 100 mm et plaque de plâtre de 13 mm	13 mm d'enduit ciment	55	48	C.S.T.C n° AC 19-001-04
		Doublage laine minérale 100 mm et ossature métallique et plaque de plâtre de 13 mm	13 mm d'enduit ciment	67	61	C.S.T.C n° AC 19-001-02
R+Mur K	ELIPSI K	Doublage panneaux PSEE 100 mm et plaque de plâtre de 13 mm	13 mm d'enduit ciment	55	48	C.S.T.C n° AC 19-001-04
		Doublage laine minérale 100 mm et ossature métallique et plaque de plâtre de 13 mm	13 mm d'enduit ciment	67	61	C.S.T.C n° AC 19-001-02
R+Mur K	ELITHERM	Doublage panneaux PSEE 100 mm et plaque de plâtre de 13 mm	13 mm d'enduit ciment	59	53	AC 19-098-02
		Doublage laine minérale 100 mm et ossature métallique et plaque de plâtre de 13 mm	13 mm d'enduit ciment	64	59	AC 19-098-01

A noter que l'indice d'affaiblissement acoustique des parois mixtes (mur R+Mur K) est à calculer à partir des indices d'affaiblissement acoustique respectifs des parois composées de blocs ELITHERM et des parois composées de blocs ELIPSI K, de manière classique conformément au paragraphe 2.9.1.5 du Dossier Technique.

Tableau 2 : Résultats acoustiques

Des valeurs pour d'autres configurations sont disponibles dans la consultation technologique du CERIB n° 020480, pour la variante « R+Mur K ».

Des valeurs pour d'autres configurations sont disponibles dans l'Avis Technique « Isoplanel et Ruptherm » n° 16/15-706 en cours de validité, et également dans les consultations technologiques du CERIB n° 012394, 012396, 012759, 012760, 012761, 012763, 012752, 012890.

Variante du procédé	Dénomination commerciale des blocs	Type de plancher	Solution mise en œuvre	Coefficients de déperditions linéiques ψ en W/(m.K)
R1 K	KOSMO R1	Plancher haut (dalle pleine 20 cm)	RUPTHERM	0,42
		Plancher intermédiaire (dalle pleine 20 cm)	ISOPLANEL I	0,38
		Plancher bas isolé sous chape (dalle pleine 20 cm)	ISOPLANEL	0,08
		Plancher bas Entrevous	RUPTHERM	0,30
R+Mur K	ELITHERM + ELIPSI K	Plancher haut (dalle pleine 20 cm)	ISOPLANEL + BLOC ELIPSI K sous plancher	0,64
		Plancher intermédiaire (dalle pleine 20 cm)	BLOC ELIPSI K sous plancher + ISOPLANEL + BLOC ELIPSI K sur plancher	0,36
		Plancher intermédiaire (dalle pleine 20 cm) au niveau des balcons	BLOC ELIPSI K sous plancher + BLOC ELIPSI K sur plancher	0,73
		Plancher bas isolant sous dalle (dalle pleine 20 cm)	ISOPLANEL + BLOC ELIPSI K sur plancher	0,55
		Plancher bas isolé sous chape (dalle pleine 20 cm)	Planelle traditionnelle en béton de granulats courants	0,08

Tableau 3 : Valeurs de ponts thermiques pour les configurations du tableau